Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

LE SALAIRE A-T-IL UN SEXE ?

LES INÉGALITÉS DE REVENUS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU QUÉBEC

Québec

88--00685/

LE SALAIRE A-T-IL UN SEXE ?

LES INÉGALITÉS DE REVENUS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU QUÉBEC

Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

LE SALAIRE A-T-IL UN SEXE ?

LES INÉGALITÉS DE REVENUS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU QUÉBEC

Louise Bisson

Collaboratrices:
Louise Clermont
Francine Lepage
Micheline Boivin

Direction de la recherche
et de l'analyse

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Conseil du statut de la femme

Cette édition a été produite
par Les Publications du Québec

Dactylographie: Diane Tardif

Dépôt légal – 1er trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN: 2-551-08870-4

© Gouvernement du Québec

Nous remercions Ginette Dussault, chercheuse à l'Institut de recherche appliquée sur le travail, de ses précieux commentaires.

TABLE DES MATIÈRES

Page

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES---------- IX

LISTE DES ANNEXES----------XIII

INTRODUCTION---------- 1

CHAPITRE I : LE REVENU MOYEN D'EMPLOI: QUELQUES VARIABLES EXPLICATIVES DE L'ECART DE REMUNERATION---------- 7

1.1 Revenu moyen d'emploi---------- 7

1.2 Type d'emploi---------- 10

1.2.1 Le travail à temps partiel : source d'inégalité de revenu---------- 16

1.3 Nombre de semaines travaillées par année------ 20

1.4 Âge---------- 21

1.5 Statut professionnel---------- 22

1.6 Profession---------- 25

1.6.1 Les ghettos d'emplois féminins : des emplois moins rémunérateurs---------- 30

1.7 Scolarité---------- 31

1.7.1 L'enquête Relance---------- 34

1.8 Catégorie d'emploi salarié---------- 37

1.9 Profession et syndicalisation---------- 42

CHAPITRE II : LE REVENU TOTAL : LA VARIATION DES ECARTS SELON L'ÂGE ET L'ETAT MATRIMONIAL---------- 47

2.1 Âge---------- 47

2.2 État matrimonial---------- 50

Page

CHAPITRE III : QUELQUES RÉSULTATS D'ÉTUDES PLUS POUSSEES SUR L'INEGALITE SALARIALE-- 55

CONCLUSION---------- 61

BIBLIOGRAPHIE---------- 73

ANNEXES---------- 79

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

		Page
Tableau I	Revenu moyen d'emploi selon le sexe, Québec, 1967 à 1984----------	8
Tableau II	Revenu moyen d'emploi à plein temps, toute l'année, selon le sexe, Québec, 1971 à 1982----------	11
Tableau III	Revenu moyen d'emploi de la population de 15 ans et plus ayant travaillé toute l'année en 1980, selon le type d'emploi et le sexe, Québec, 1981-----	12
Tableau IV	Pourcentage du revenu d'emploi moyen des femmes par rapport à celui des hommes, Canada, 1971 à 1982----------	13
Tableau V	Revenu moyen d'emploi de la population de 15 ans et plus, ayant travaillé en 1980 de 0 à 52 semaines, selon le type d'emploi et le sexe et nombre estimatif de personnes dans chaque groupe, Québec, 1981----------	14
Tableau VI	Main-d'oeuvre féminine en emploi, au total et à temps partiel, Québec, 1975 à 1985----------	17
Tableau VII	Distribution des femmes en emploi à temps partiel selon la raison qui motive ce type d'emploi, Québec, 1975 à 1985----------	18
Tableau VIII	Revenu moyen d'emploi selon le nombre de semaines travaillées en 1980 et selon le sexe et nombre estimatif de personnes dans chaque groupe, Québec, 1981----------	20
Tableau IX	Revenu moyen d'emploi de la population de 15 ans et plus ayant travaillé en 1980, selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1981----------	21

		Page
Tableau X	Revenu moyen d'emploi en 1980 et taux de féminité selon le statut professionnel et le sexe, Québec, 1981------	24
Tableau XI	Revenu moyen d'emploi de la population ayant travaillé en 1980, selon la profession et le sexe, Québec, 1981----------	27
Tableau XII	Revenu moyen d'emploi de la population de 15 ans et plus ayant travaillé en 1980, selon le plus haut niveau de scolarité et le sexe, Québec, 1981----------	31
Tableau XIII	Salaire hebdomadaire moyen des diplômés-es travaillant à plein temps, selon le diplôme obtenu, diverses promotions, Québec----------	35
Tableau XIV	Taux de salaire horaire, nombre moyen d'heures hebdomadaires de travail et salaire hebdomadaire pour la main-d'oeuvre à plein temps, selon la catégorie d'emploi et le sexe, Québec, octobre 1979 à octobre 1982----------	40
Tableau XV	Taux de salaire horaire selon la profession, la syndicalisation et le sexe, Québec, octobre 1982----------	43
Tableau XVI	Revenu total moyen des particuliers selon le groupe d'âge et le sexe et nombre estimatif de personnes dans chaque groupe, Québec, 1984----------	48
Tableau XVII	Revenu total moyen des particuliers en 1980 selon l'état matrimonial et le sexe, Québec, 1981----------	51
Graphique I	Revenu moyen d'emploi des femmes en pourcentage de celui des hommes, Québec, 1971 à 1984----------	63
Graphique II	Revenu moyen d'emploi des femmes en 1980 en pourcentage de celui des hommes, certaines variables, Québec, 1981----------	64

Page

Graphique III Salaire hebdomadaire moyen à temps plein des femmes en pourcentage de celui des hommes chez les diplômés-es, 1 ou 2 ans après la promotion, diplômés-es secondaires et-collégiaux de 1982-1983 et diplômés-es universitaires de 1980, Québec---------- 65

LISTE DES ANNEXES

		Page
Annexe I	Évolution du taux de participation à la main-d'oeuvre selon l'âge et le sexe, Québec, 1951 à 1981	79
Annexe II	Main-d'oeuvre selon la profession et le sexe et taux de féminité, Québec, 1981	80
Annexe III	Revenu moyen d'emploi de la main-d'oeuvre féminine selon la profession et le type d'emploi et importance relative du temps partiel, Québec, 1981	81
Annexe IV	Effectifs et revenus moyens de travail des femmes et des hommes dans les 20 professions les mieux rémunérées, Canada, 1970-1971 et 1980-1981	82
	Effectifs et revenus moyens de travail des femmes et des hommes dans les 20 professions les moins bien rémunérées, Canada, 1970-1971 et 1980-1981	83
Annexe V	Population de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité et le sexe, Québec, 1981	84
Annexe VI	Proportion de chômeurs et d'inactifs et salaire hebdomadaire (temps plein) des diplômés du 1er cycle de 1980 deux ans après leur promotion, Québec	85
Annexe VII	Pourcentages de syndiquées et de non-syndiquées dans les principaux groupes professionnels, Québec, février 1977	87
Annexe VIII	Population de 15 ans et plus ayant un revenu et revenu total moyen selon la principale source de revenu et le sexe, Québec, 1981	88
Annexe IX	Évolution du taux de participation à la main-d'oeuvre selon l'état matrimonial et le sexe, Québec, 1951 à 1981	89

Page

Annexe X Main-d'oeuvre en emploi, au total et à temps partiel, selon le sexe et l'état matrimonial, moyennes annuelles, Québec, 1981---------- 90

INTRODUCTION

Dix pour cent, quinze pour cent, vingt pour cent, quarante pour cent, autant de pourcentages véhiculés dans l'opinion publique et les milieux concernés qui tentent de décrire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Autant de chiffres qui démontrent sans contredit la fragilité et aussi la lente évolution des acquis des femmes sur le marché du travail. Qu'en est-il de ces écarts et de la situation des travailleuses québécoises quant à leur revenu d'emploi?

La Charte des droits et libertés de la personne

En juin 1975, le Québec adopte la Charte des droits et libertés de la personne. L'article 19 consacre le principe d'un salaire égal pour un travail équivalent. On sait qu'en 1972, le Canada ratifiait la Convention n^{o} 100, votée dès 1951 par l'Organisation internationale du travail, dont l'article 2 établit le principe de l'égalité de rémunération entre la main-d'oeuvre masculine et la main-d'oeuvre féminine pour un travail de valeur égale. À l'instar du Québec, le Canada, quelques provinces canadiennes comme le Manitoba et l'Ontario, et des États américains comme le Minnesota et l'Iowa se dotent d'outils législatifs semblables pour tenter d'enrayer la discrimination salariale.

Lors de la publication de la politique d'ensemble, Pour les Québécoises, égalité et indépendance[1], en 1978, le

---

1. CSF. Pour les Québécoises : égalité et indépendance, p. 237 - 246.

Conseil du statut de la femme rappelait au gouvernement québécois ses responsabilités en matière d'égalité de rémunération, en particulier en ce qui a trait à la diffusion de l'article 19 de la Charte prévoyant un salaire égal pour un travail équivalent, au retrait du critère "quantité de production" de cet article et à la publicisation des recours offerts par la Charte. Le CSF recommandait de plus la suppression de l'article 97. S'appliquant aux régimes de rentes ou de retraite, aux régimes d'assurance de personnes ou à tout autre régime d'avantages sociaux, cet article énumérait les différents motifs de discrimination rendus illicites par la Charte sans retenir, cependant, le sexe et l'état civil.

Cinq ans après, le CSF faisait le bilan[1] des suites données à cette politique d'ensemble. Les recommandations de 1978 ne se sont pas toutes traduites en actions gouvernementales concrètes, notamment en ce qui concerne le retrait du critère "quantité de production de l'article 19". L'article 97, quant à lui, a été abrogé avec l'entrée en vigueur de la loi 86, modifiant la Charte. Désormais, certains motifs illicites, comme le sexe et l'orientation sexuelle, ne sont plus exclus lorsqu'il est question d'avantages sociaux. Toutefois, "ces nouvelles dispositions n'ont cependant pas pour effet d'exclure toutes formes de discrimination", lit-on dans le bilan. En effet, l'article 6.2 précise que des pratiques distinctes seront réputées non discriminatoires si elles sont "fondées sur des facteurs de détermination

---

1. CSF. Pour les Québécoises : égalité et indépendance, 5 ans après, p. 338 - 342.

de risque ou des données actuarielles fixées par règlement". De plus, le règlement qui devait préciser l'application de cet amendement à la Charte n'a pas encore été adopté. Enfin, on sait que les femmes touchent toujours des revenus de travail inférieurs à ceux des hommes et que la situation ne s'améliore que lentement.

Revaloriser les emplois des femmes

Fort de ces constatations, le Conseil décide de se pencher plus spécifiquement sur la question de l'égalité de rémunération. Il dégage un enjeu important, la revalorisation du travail féminin qui fait appel à deux objectifs précis, soit la parité salariale pour des travaux de valeur équivalente et la revalorisation des emplois dans lesquels les femmes se retrouvent en grand nombre.

S'inscrivant dans cette voie, la présente étude vise à apporter un éclairage sur la question des écarts de revenu entre les femmes et les hommes. Pour ce faire, nous ferons d'abord appel à différentes sources statistiques et nous présenterons ensuite les résultats d'études économétriques déjà publiées.

Notre but n'est pas de trouver le chiffre unique qui indiquerait l'écart véritable de rémunération existant entre les femmes et les hommes au Québec car, nous le verrons plus loin, trop de facteurs ont des incidences sur la rémunération. Nous désirons avant tout examiner les données disponibles, en clarifier la définition et la portée et, ensuite, signaler les résultats ainsi que les limites des études plus sophistiquées.

Le contenu de l'étude

Au Québec, il existe peu de recherches spécifiques relatives à l'égalité de rémunération. Les chercheurs et chercheuses qui ont étudié la question l'ont souvent fait à l'échelle du Canada ou des États-Unis. De plus, les données publiées sont souvent canadiennes. Lorsqu'elles sont ventilées selon les provinces, ce n'est pas nécessairement selon toutes les variables voulues.

Quant à nous, nous procéderons à l'étude de données québécoises provenant principalement du recueil statistique Les femmes, ça compte qui contient, entre autres, des compilations spéciales issues du Recensement de 1981, préparées par Statistique Canada à la demande du CSF. Nous les compléterons par d'autres données publiées par Statistique Canada tirées du Recensement du Canada de 1981, de l'Enquête sur les finances des consommateurs de 1984 et d'années antérieures ou de l'Enquête mensuelle sur la population active. Des statistiques provenant de l'enquête Relance du ministère de l'Éducation du Québec, portant sur diverses années de promotion, seront également présentées.

Dans le premier chapitre, nous analyserons une à une les variables pouvant influencer le revenu d'emploi des femmes par rapport à celui des hommes. Nous présenterons d'abord le revenu moyen d'emploi, puis nous ferons intervenir d'autres facteurs : le type d'emploi, le nombre de semaines travaillées, l'âge, le statut professionnel, la profession et la scolarité. Ensuite, nous étudierons plus particulièrement le salaire en relation avec la scolarité, la catégorie d'emploi et, enfin, la profession associée à la syndicalisation.

Au deuxième chapitre, nous traiterons du revenu total des femmes comparativement à celui des hommes en faisant appel aux catégories d'âge et à l'état matrimonial.

Dans ces deux chapitres, les données seront présentées sous forme de tableaux, précédés d'une section consacrée à la définition des variables, puis suivis de commentaires découlant de l'interprétation des données.

Le troisième et dernier chapitre sera consacré aux résultats de quelques recherches canadiennes qui ont étudié les écarts de rémunération selon plusieurs variables explicatives en utilisant des modèles de régression. Ces modèles permettent d'isoler l'influence d'un facteur en maintenant constants les autres facteurs potentiellement explicatifs.

Rapport de revenu femmes/hommes et écart de revenu

Quelles que soient les variables utilisées, nous avons d'abord effectué une opération mathématique très simple qui consiste à poser le revenu moyen des femmes sur celui des hommes, puis à exprimer cette fraction en pourcentage.

Ex: $\frac{\text{revenu moyen des femmes}}{\text{revenu moyen des hommes}} = \frac{15\,000\ \$}{25\,000\ \$} \times 100 = 60\ \%$

Dans cet exemple, le rapport de revenu entre les femmes et les hommes est de 60%, c'est-à-dire que les femmes reçoivent 60% du revenu des hommes.

L'écart de revenu, quant à lui, consiste en la différence entre 100% et le rapport de revenu femmes/hommes. Selon notre exemple, l'écart entre le revenu des hommes et celui des femmes serait de l'ordre de 40%.

CHAPITRE I: LE REVENU MOYEN D'EMPLOI : QUELQUES VARIABLES EXPLICATIVES DE L'ÉCART DE REMUNERATION

Nous nous intéressons dans ce chapitre au revenu moyen d'emploi. Plusieurs facteurs contribuent à perpétuer l'inégalité de rémunération entre les femmes et les hommes. Nous allons donc en considérer un certain nombre successivement. S'il s'avère difficile de tirer des conclusions d'une telle analyse puisqu'on ne tient pas compte de l'effet des autres variables sur celle étudiée, la présentation de ces statistiques apporte néanmoins un éclairage intéressant sur la situation existant au Québec et sur les principales causes des écarts de rémunération entre les sexes. Les données étudiées portent principalement sur l'année 1980 et sont issues du recensement de 1981. Cependant, les données plus globales sur le revenu moyen d'emploi et sur le revenu moyen d'emploi à plein temps datent de 1984.

1.1 Revenu moyen d'emploi

Considérons d'abord l'évolution de 1967 à 1984 du revenu moyen d'emploi selon le sexe.

Revenu d'emploi

Selon Statistique Canada, le **revenu d'emploi** est constitué du revenu reçu par les personnes de 15 ans et plus, sous forme de rémunération (salaires et traitements) et de revenu net provenant d'un emploi autonome (agricole ou non). Statistique Canada, dans l'Enquête sur les finances des consommateurs, utilise aussi l'expression "gains".

Revenu moyen d'emploi

Pour établir le **revenu moyen d'emploi**, le total du revenu du groupe a été divisé par le nombre de personnes qui le composent.

Tableau I

Revenu moyen d'emploi selon le sexe, Québec, 1967 à 1984

Revenu d'emploi	1967	1971	1973	1975	1977
Femmes $	2 583	3 608	4 141	5 327	6 679
Hommes $	5 045	6 904	7 828	10 084	12 003
Femmes / Hommes %	51,2	52,3	52,9	52,8	55,6
	1979	1981	1982	1984	
Femmes $	8 084	9 866	10 520	12 122	
Hommes $	14 613	17 232	18 034	20 200	
Femmes / Hommes %	55,3	57,3	58,3	60,0	

Source : 1967 à 1979, STATISTIQUE CANADA. Gains des hommes et des femmes certaines années 1967 à 1979, cat. 13-577 hors série, décembre 1981, tableau 2.

1981 et 1982, STATISTIQUE CANADA. Gains des hommes et des femmes 1981 et 1982, cat. 13-577 hors série, octobre 1984, tableau 2.

1984, STATISTIQUE CANADA. Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, cat. 13-207 annuel, 1984, tableau 71.

Commentaires

Le tableau I présente l'évolution des revenus d'emploi des femmes et des hommes de 1967 à 1984. Il s'agit du revenu de l'ensemble des personnes, qu'elles travaillent à temps plein ou à temps partiel. Les données proviennent de l'enquête sur les finances des consommateurs. On remarque qu'en 1984, le revenu des femmes représente 60,0% de celui des hommes comparativement à 51,2% en 1967. La progression de la situation des femmes a été assez lente en quinze ans. On note un progrès plus sensible entre 1975 et 1977. Puis, on remarque que le rapport de revenu femmes/hommes semble relativement stable jusqu'en 1979, pour connaître une autre légère progression par la suite. Ce qui confirme une évolution assez lente de la situation des femmes sur le plan des revenus gagnés et ce, malgré l'existence de la Charte. Suzanne Messier soulignait d'ailleurs dans son ouvrage Les femmes, ça compte : "À ce rythme, il faudra encore plusieurs décennies pour annihiler les effets de la discrimination systémique vécue par les femmes sur le marché du travail"[1].

Le tableau I traite du revenu moyen d'emploi, sans tenir compte des autres facteurs qui peuvent affecter l'écart de revenu entre les femmes et les hommes. Nous allons maintenant considérer certaines variables de façon successive.

---

1. Suzanne MESSIER. Les femmes, ça compte, p. 127.

1.2 Type d'emploi

La première variable retenue est le type d'emploi qui se réfère à la distinction "temps plein" et "temps partiel".

Type d'emploi

Dans l'enquête sur les finances des consommateurs, le terme **plein temps** s'applique à la personne qui a travaillé "surtout à temps plein" pendant 50 à 52 semaines dans l'année de référence. Les personnes qui ont travaillé de 50 à 52 semaines mais surtout à temps partiel ou celles qui ont travaillé moins de 50 semaines sont considérées comme des travailleurs à **temps partiel**. L'expression "surtout à temps plein" est utilisée parce qu'il n'y a pas de définition précise du travail à temps plein, compte tenu de la durée variable de ce type d'emploi dans les diverses fonctions et activités économiques. Elle ne désigne donc pas un nombre défini d'heures et ne peut être interprétée comme tel. Dans les cas où une personne a travaillé à temps plein et à temps partiel pendant l'année, la personne doit répondre en fonction de l'emploi qu'elle a occupé pendant le plus grand nombre de semaines.

Dans le cadre de l'Enquête sur la population active, Statistique Canada considère travailleurs à plein temps les personnes qui fournissent habituellement 30 heures ou plus par semaine et celles qui travaillent

moins de 30 heures mais qui se considèrent employées à plein temps. Les personnes qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine sont classées sous la rubrique **emploi à temps partiel.**

Dans le cas du recensement, on laisse à la personne le soin de préciser le nombre de semaines durant lesquelles elle considère avoir été employée à **temps plein** ou à **temps partiel** durant l'année, sans lui offrir une définition précise de ces deux types d'emploi. Dans les notes explicatives du formulaire, on se contente de souligner que le travail à temps plein correspond à une semaine complète qui compte un nombre normal d'heures. À la différence de l'enquête sur les finances des consommateurs où l'emploi à temps plein était aussi défini selon le nombre de semaines travaillées dans l'année (de 50 à 52 semaines), l'emploi à temps plein est ici seulement perçu par rapport à la durée normale de la semaine de travail.

Tableau II

Revenu moyen d'emploi à plein temps, toute l'année, selon le sexe, Québec, 1971 à 1982

	1971	1973	1975	1977	1979	1981	1982
Femme plein temps$	5 026	5 960	7 880	9 578	11 549	14 527	15 966
Homme plein temps$	8 529	9 786	12 518	15 054	17 909	21 735	23 767
Revenu f/h %	58,9	60,9	62,9	63,6	64,5	66,8	67,2

Source : STATISTIQUE CANADA. Gains des hommes et des femmes certaines années 1967 à 1979, cat. 13-577 hors série, décembre 1981, tableau 2.

STATISTIQUE CANADA. Gains des hommes et des femmes, 1981 et 1982, cat. 13-577 hors série, octobre 1984, tableau 2.

Tableau III

Revenu moyen d'emploi de la population de 15 ans et plus ayant travaillé toute l'année, en 1980, selon le type d'emploi et le sexe, Québec, 1981

Revenu d'emploi	Femmes	Hommes	Revenu f/h %
Surtout à temps plein (49-52 sem.)	13 915	20 500	67,9
Surtout à temps partiel (49-52 sem.)	7 706	10 114	76,2

Source : STATISTIQUE CANADA. Recensement du Canada de 1981, Population, cat. 92-931, vol. 1, janvier 1984, tableau 2.

Commentaires

Les données du tableau II proviennent de l'enquête sur les finances des consommateurs qui donne une définition assez restrictive du temps plein, considérant comme à temps partiel les personnes qui ont travaillé à temps plein moins de 50 semaines dans l'année.

Lorsque l'on compare les données du tableau II à celles du tableau I de même source, on note qu'en 1982, les femmes ayant travaillé toute l'année à temps plein gagnaient 67% du revenu des hommes alors que ce pourcentage s'établissait à 58% seulement lorsque l'on considérait à la fois le temps partiel et le temps plein. On remarque qu'au fil des années, les gains des femmes travaillant à temps plein se rapprochent lentement de ceux des hommes. Il reste que, même en travaillant à temps plein durant toute l'année, les femmes sont désavantagées par rapport aux hommes.

Les données du tableau III proviennent pour leur part du recensement. La définition du temps plein et du temps partiel concerne cette fois seulement la durée de la semaine de travail. Les statistiques y apparaissant nous indiquent que les travailleuses à temps plein toute l'année gagnaient 67,9% du revenu des travailleurs de même catégorie en 1980 alors que celles qui étaient employées à temps partiel elles aussi toute l'année recevaient 76,2% du revenu des travailleurs ayant le même type d'emploi.

Comme complément d'information, il peut être intéressant de comparer les données québécoises à celles du Canada. Le tableau suivant présente des données analogues pour le Canada.

Tableau IV

Pourcentage du revenu d'emploi moyen des femmes par rapport à celui des hommes, Canada, 1971 A 1982

Année	Revenu f/h%
1971	60,5
1973	60,1
1975	61,0
1977	61,7
1979	63,3
1981	63,5
1982	63,9

Tiré de : Rosalie Silberman ABELLA. Égalité en matière d'emploi, tableau 10, p. 80.

Commentaires

Dans le tableau IV, il s'agit de données sur le revenu d'emploi moyen, gagné par des travailleurs actifs toute l'année (entre 49 et 52 semaines) et travaillant surtout à temps plein. Selon cette source, les femmes canadiennes gagnaient, en 1982, 64% du revenu d'emploi moyen des Canadiens. On remarque que, de façon générale, l'écart de revenu entre les femmes et les hommes est légèrement moindre au Québec.

Tableau V

Revenu moyen d'emploi de la population de 15 ans et plus ayant travaillé en 1980 de 0 à 52 semaines[1], selon le type d'emploi et le sexe et nombre estimatif de personnes dans chaque groupe, Québec, 1981

	Femmes		Hommes		
Type d'emploi	Revenu $	Nombre estimatif ,000	Revenu $	Nombre estimatif ,000	Revenu f/h %
Surtout à plein temps (0 - 52 sem.)	10 997	897	17 409	1 652	63,2
Surtout à temps partiel (0 - 52 sem.)	5 082	301	6 471	174	78,5
Total	9 512	1 198	16 368	1 826	58,1

1. Personnes ayant un revenu.

Source : STATISTIQUE CANADA. Recensement du Canada de 1981, Population, cat. 92-931, vol. 1, janvier 1984, tableau 2.

Commentaires

De même source que le tableau III, le tableau V présente le revenu moyen en emploi des femmes et des hommes ayant travaillé de 0 à 52 semaines en 1980, soit surtout à temps plein, soit surtout à temps partiel, soit au total. Y apparaissent aussi le nombre estimatif de personnes dans chaque groupe ainsi que le revenu moyen d'emploi des femmes exprimé en pourcentage de celui des hommes pour chaque type d'emploi et au total.

Cette année-là, dans l'ensemble, les travailleuses gagnent en moyenne 58,1% de la rémunération des travailleurs. Les gains d'emploi de celles qui sont employées à temps plein représentent 63,2% de ceux de leurs collègues masculins à plein temps alors que la rémunération des travailleuses à temps partiel correspond à 78,5% de celle des travailleurs à temps partiel.

Les travailleuses à temps partiel ont donc à souffrir d'un écart de rémunération moins grand avec leurs confrères que les travailleuses à temps plein. Toutefois, le nombre estimatif de personnes dans chaque type d'emploi nous révèle que les femmes se retrouvent relativement plus nombreuses à temps partiel que les hommes en 1980 (25,1% des travailleuses contre 9,5% des travailleurs).

Cette plus forte propension des femmes au travail à temps partiel et la faiblesse relative de la rémunération moyenne reçue alors (5 082 $ en 1980) contribuent à abaisser à 58,1% seulement le rapport entre la rémunération des femmes et celle des hommes pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs.

1.2.1 Le travail à temps partiel : source d'inégalité de revenu

Un nombre croissant de femmes participent au marché du travail, que ce soit à temps plein ou à temps partiel. Cependant, il est important de souligner que le travail à temps partiel est une réalité dont l'importance relative s'accroît dans la main-d'oeuvre féminine. La crise économique, la pénurie d'emplois dans certains secteurs, le manque de supports collectifs relatifs à la garde des enfants, un aménagement rigide du temps de travail ont contraint les femmes, pourtant de plus en plus désireuses d'assurer leur autonomie économique, à accepter, faute de mieux, des emplois à temps partiel.

L'enquête mensuelle sur la population active, dans laquelle le temps partiel est défini en fonction du nombre d'heures de travail par semaine (moins de trente heures), nous fournit des indications intéressantes sur l'évolution de ce phénomène. Les tableaux suivants nous renseignent sur l'accroissement relatif de l'emploi à temps partiel chez les femmes depuis 1975 de même que sur les raisons le motivant.

Tableau VI

Main-d'oeuvre féminine en emploi, au total et à temps partiel, Québec, 1975 à 1985

Année et région	Total	À temps partiel	% temps partiel Total
Québec			
1975	843 000	115 000	13,6
1976	875 000	126 000	14,4
1977	895 000	143 000	16,0
1978	942 000	164 000	17,4
1979	979 000	179 000	18,3
1980	1 033 000	193 000	18,7
1981	1 067 000	214 000	20,1
1982	1 024 000	219 000	21,4
1983	1 066 000	242 000	22,7
1984	1 111 000	249 000	22,4
1985	1 157 000	274 000	23,7

Note : On ne peut comparer ces données pour des années antérieures à 1975 parce qu'alors on considérait que les personnes travaillant moins de 35 heures étaient à temps partiel.

Sources: STATISTIQUE CANADA. Moyennes annuelles de la population active 1975-1983, cat. 71-529, hors série, février 1984, tableaux 17 et 29.

STATISTIQUE CANADA. La population active, cat. 71-001 mensuel, décembre 1984, tableaux 72 et 84 et décembre 1985, tableaux 68 et 80.

Tableau VII

Distribution des femmes en emploi à temps partiel selon la raison qui motive ce type d'emploi, Québec, 1975 à 1985

Raison	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Femmes											
Obligations pers. ou familiales	20,9	21,4	21,7	22,0	20,7	20,2	18,7	15,1	12,8	12,0	12,8
Fréquentation scolaire (va à l'école)	17,4	20,6	17,5	15,2	16,8	16,6	16,4	15,1	14,9	16,9	17,9
Manque de travail à temps plein	17,4	16,7	19,6	21,3	22,9	23,8	25,7	33,3	37,6	35,3	34,7
Refus de travailler à temps plein	40,0	38,1	37,1	37,2	36,9	36,3	36,4	33,8	31,8	34,5	32,8
Autres raisons	4,3	4,0	4,9	4,3	2,8	3,1	2,3	2,7	2,9	2,0	1,8
Total[1] %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	115 000	126 000	143 000	164 000	179 000	193 000	214 000	219 000	242 000	249 000	274 000

1. Chiffres arrondis; le total ne donne pas nécessairement 100%.

Sources: STATISTIQUE CANADA. Moyennes annuelles de la population active 1975-1983, cat. 71-529, hors-série, février 1984, tableau 32.

STATISTIQUE CANADA. La population active, cat. 71-001, mensuel, décembre 1984, tableau 87, décembre 1985, tableau 83.

Le tableau VI nous indique bien l'accroissement du travail à temps partiel chez les femmes depuis 1975, le pourcentage étant passé de 13,6% à 23,7% en 1985. Ce qui est également révélateur, c'est l'évolution des raisons motivant les femmes à travailler à temps partiel (tableau VII).

On note que le refus de travailler à temps plein, principale raison expliquant ce type d'emploi jusqu'en 1982, voit son importance diminuer graduellement. Par contre, les données nous indiquent que le manque de travail à plein temps oblige de plus en plus de femmes à accepter un travail à temps partiel. À partir de 1983, cette raison devient déterminante dans la décision en faveur du temps partiel. Les obligations personnelles ou familiales perdent aussi du terrain.

Chez les hommes, les principales raisons justifiant le travail à temps partiel demeurent la fréquentation scolaire et le manque de travail à plein temps (42,7% et 41,8% en 1985)[1].

Certes, le travail à temps partiel constitue un facteur explicatif de l'écart de revenu puisque les personnes travaillant à temps partiel gagnent nécessairement moins que celles à temps plein. Or, parce qu'il affecte en majorité les femmes, le travail à temps partiel devient une source d'inégalité de revenu qui révèle de plus en plus une inégalité d'accès à la main-d'oeuvre à temps plein et, par le fait même, à des revenus plus élevés.

---

1. STATISTIQUE CANADA. La population active, cat. 71-001 mensuel, décembre 1985, tableau 83.

1.3 Nombre de semaines travaillées par année

Voyons maintenant le revenu d'emploi moyen des femmes et des hommes selon le nombre de semaines travaillées.

Semaines travaillées en 1980

Nombre de semaines au cours desquelles les personnes de 15 ans et plus ont travaillé, ne fût-ce que quelques heures en 1980. Sont comprises les semaines de vacances payées, de congés de maladie ou d'absences payées pour des cours de formation.

Tableau VIII

Revenu moyen d'emploi[1] selon le nombre de semaines travaillées en 1980 et selon le sexe et nombre estimatif de personnes dans chaque groupe, Québec, 1981

	Femmes		Hommes		
Nombre de semaines	Revenu $	Nombre estimatif ,000	Revenu $	Nombre estimatif ,000	Revenu f/h %
49-52 sem.	13 004	600	20 097	1 093	64,7
40-48 sem.	10 402	170	17 985	249	57,8
27-39 sem.	6 951	114	11 058	147	62,8
14-26 sem.	4 504	165	7 155	196	62,9
1-13 sem.	1 917	149	2 949	141	65,0
TOTAL	9 512	1 198	16 368	1 826	58,1

1. Personnes ayant un revenu.

Source : STATISTIQUE CANADA. Recensement du Canada 1981, Population, cat. 92-931, vol. 1, janvier 1984, tableau 2.

Commentaires

Que les femmes travaillent de 1 à 13 semaines par année, de 14 à 26 semaines, de 27 à 39 semaines ou de 49 à 52 semaines, leurs gains par rapport à ceux des hommes réalisant un nombre de semaines comparable ne semblent pas varier beaucoup, se situant autour de 62%.

Lorsque l'on considère toutetois le nombre estimatif de personnes regroupées selon le nombre de semaines travaillées dans l'année, on constate que les hommes travaillent en général un nombre plus élevé de semaines que les femmes, ce qui explique en partie le fait que les femmes gagnent dans l'ensemble seulement 58% du revenu des hommes.

1.4 Âge

Qu'en est-il des écarts de revenu entre les femmes et les hommes en fonction du groupe d'âge?

Tableau IX

Revenu moyen d'emploi de la population de 15 ans et plus, ayant travaillé en 1980, selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1981

Groupe d'âge	Femmes $	Hommes $	Revenu f/h %
15-24 ans	6 226	7 425	83,9
25-34 ans	10 766	16 677	64,6
35-44 ans	11 226	21 325	52,6
45-54 ans	10 828	20 764	52,1
55-64 ans	10 580	18 269	57,9
65 et plus	7 796	12 964	60,1

Source : STATISTIQUE CANADA. Recensement du Canada de 1981, Population, cat. 92-931, vol. 1, janvier 1984, tableau I.

Commentaires

Le tableau IX nous indique que les écarts de revenu en 1980 varient en fonction de l'âge. Outre les jeunes femmes de 15 à 24 ans, ce sont les travailleuses entre 25 et 34 ans qui accusent un rapport de revenu femmes/hommes supérieur à la moyenne, soit 64,6%. Ce sont aussi celles qui participent le plus au marché du travail (61,8%) après le groupe des 20 à 24 ans[1].

Ce que l'on constate surtout, c'est la relative stabilité du revenu moyen des femmes entre 25 à 65 ans. Ce phénomène peut refléter entre autres le fait que les femmes n'ont pas beaucoup accès à des promotions au cours de leur carrière professionnelle. Quant aux hommes, ils atteignent vraisemblablement le sommet de leur carrière entre 35 et 55 ans, période où ils ont des revenus nettement plus substantiels qu'entre 25 et 34 ans par exemple. C'est aussi entre 35 et 55 ans que l'écart de revenu entre les femmes et les hommes est à son maximum (48%).

1.5 Statut professionnel

Dans cette section, nous retiendrons la variable "statut professionnel".

---

1. Voir annexe I. Ces chiffres sont tirés de Les femmes, ça compte, tableau 1002.

Statut professionnel

Il existe quatre types de statut professionnel décrivant la situation des personnes inscrites dans la main-d'oeuvre par rapport à l'emploi qu'elles occupaient au moment du recensement ou, sinon, par rapport à l'emploi de plus longue durée depuis le 1er janvier 1980 :

a) la personne **salariée** travaille surtout contre rémunération, à la commission ou contre rémunération en nature;

b) la **travailleuse familiale non rémunérée** travaille sans rémunération pour un parent du même ménage, dans une entreprise ou une ferme familiale;

c) la **travailleuse autonome** agit surtout à son compte sans aide rémunérée, c'est-à-dire sans personne à son emploi;

d) **l'employeure** agit également à son propre compte mais avec aide rémunérée, donc avec au moins une personne à son emploi.

Le recensement crée une cinquième catégorie en regroupant sous la rubrique "inexpérimentées" les personnes qui se déclarent à la recherche d'un emploi, donc inscrites dans la main-d'oeuvre en chômage, mais qui n'ont occupé aucun emploi entre le 1er janvier 1980 et la date du recensement (3 juin 1981).

Tableau X

Revenu moyen d'emploi en 1980[1] et taux de féminité[2] selon le statut professionnel et le sexe, Québec, 1981

Statut	Femmes $	Hommes $	Revenu f/h $	Taux de féminité %
Salarié	10 118	16 691	61,6	40,3
Autonome	8 804	15 091	58,3	20,4
Employeur	12 039	23 344	51,6	15,7
Ensemble	10 093	16 788	60,1	---

Source : 1. STATISTIQUE CANADA. Recensement du Canada 1981, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme.

Il s'agit de données non révisées qui incluent, par exemple, les personnes qui n'étaient pas sur le marché du travail en 1981, mais qui avaient eu un revenu d'emploi en 1980.

2. Suzanne MESSIER. Les femmes, ça compte, tableau 3304.

Le taux de féminité est le rapport entre la main-d'oeuvre féminine et la main-d'oeuvre totale.

Commentaires

Le tableau X nous indique que c'est chez les salariés-es que l'on retrouve un écart de revenu moins important entre les femmes et les hommes en 1980, soit environ 38%. Les autonomes suivent de près avec un écart de 42%. Les employeures sont relativement défavorisées au point de vue du revenu d'emploi, comparativement aux hommes de même statut professionnel. En effet, elles ne gagnent que 52% du revenu de leurs homologues masculins; elles sont toutefois peu représentées (15,7%) dans cette catégorie.

Notons que les employeurs sont les travailleurs les mieux rémunérés, tant chez les hommes que chez les femmes d'ailleurs. Il sera intéressant de constater l'évolution de cette variable dans les prochaines années, compte tenu de l'essor que connaît actuellement l'entrepreneurship féminin. Le revenu comparé des femmes et des hommes de même que le taux de féminité connaîtront-ils une augmentation significative?

Dernière remarque : l'écart de revenu varie inversement au taux de féminité. En d'autres mots, plus les femmes semblent représentées à l'intérieur d'un statut donné, plus l'écart diminue.

Selon ces données qui tiennent compte à la fois du travail à temps partiel et à temps plein, le rapport des gains femmes/hommes de l'ensemble des travailleurs s'établit à 60,1%.

1.6 Profession

Nous nous intéresserons maintenant à la relation entre la profession et les écarts de revenu entre les femmes et les hommes.

Profession

La **profession** indique le genre de travail que faisaient, pendant la semaine précédant le recensement, les personnes faisant partie du marché du travail. Le genre de travail exécuté est déterminé par le titre de l'emploi

déclaré par la personne recensée et par la description des tâches, fonctions et responsabilités qui s'y rattachent. Les groupes de base auxquels les diverses professions sont affectées, ont été établis selon la nomenclature utilisée dans la publication de Statistique Canada, Classification-type des professions 1980, catalogue 12-565 F, février 1981.

Si la personne recensée n'avait pas d'emploi au cours de la semaine précédant le recensement, les données portent sur l'emploi qu'elle a occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1980.

Tableau XI

Revenu moyen d'emploi de la population ayant travaillé en 1980, selon la profession et le sexe, Québec, 1981

Professions	Femmes $	Hommes $	Revenu F % / Revenu H %
Directeurs, gérants, administrateurs	16 023	26 576	60,3
Sciences natur., pures, sociales, artistes	12 351	20 251	61,0
Enseignantes et personnel assimilé	17 036	24 216	70,4
Médecins, dentistes et autres spécialistes	21 594	50 001	43,2
Infirmières autorisées diplômées	15 209	16 100	94,5
Infirmières auxiliaires, aide-infirmières	10 239	11 009	93,0
Autre personnel de la santé	14 680	16 821	87,3
Sténographes et dactylographes	10 380	15 384	67,5
Caissières	6 425	8 464	76,0
Teneuses de livres, commis en comptabilité	10 218	14 227	71,8
Opératrices machine de bureau et mécano	10 156	14 512	70,0
Réceptionnistes, hôtesses d'accueil	8 760	15 659	55,9
Autres employés de bureau	9 833	13 385	73,5
Travailleurs spécialisés dans la vente	7 510	16 031	46,8
Bonnes à tout faire, domestiques	4 308	7 073	60,9
Coiffeuses	7 122	11 957	59,6
Travaill. spécialisées dans soins des enfants	2 862	4 835	59,2
Travaill. préparation aliments et boissons	5 524	9 261	59,6
Autres travailleurs spécialisées dans services	6 860	13 394	51,2
Travailleurs agriculture, pêche, forêts, mines	5 309	11 384	46,6
Travailleurs industries de transf. et usineurs	8 427	14 425	58,4
Tailleuses, couturières	7 159	11 333	63,2
Autres travailleurs, fabrication, montage, réparation	8 219	14 690	55,9
Travaill. du bâtiment, transports, manutention	8 651	15 277	56,6
Travailleurs non classés ailleurs	6 840	10 089	67,8
Inexpérimentés	3 060	5 258	58,2
Revenu et % moyen	10 093	16 788	60,1

Source : STATISTIQUE CANADA. Recensement du Canada 1981, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Gouvernement du Québec. Données non révisées qui incluent, par exemple, les personnes qui n'étaient pas sur le marché du travail en 1981, mais qui avaient eu un revenu d'emploi en 1980.

Note : Lorsque les femmes représentent plus de 50% des personnes occupant les professions considérées, nous avons féminisé le titre de ces professions.

Commentaires

Lorsqu'on tient compte de la variable "profession", on observe beaucoup de variations dans les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes en 1980. Même si, en moyenne, le revenu d'emploi des femmes représente 60% de celui des hommes, il y a des professions où les femmes tendent vers l'égalité de revenu! Pensons surtout aux infirmières diplômées et auxiliaires (94,5% et 93,0%) et autre personnel de la santé (87,3%). À noter que la santé demeure un domaine fortement féminisé (taux de féminité respectivement de 91,2%, 77,6%, 78,1%)[1].

Quelques autres professions présentent un rapport salarial supérieur à 70,0%; il s'agit des opératrices de machine de bureau (70,0%), des enseignantes (70,4%), des teneuses de livres et commis comptables (71,8%), des employés de bureau (73,5%) et des caissières (76,0%). Ce sont également des professions où les femmes sont en général majoritairement représentées, avec des taux de féminité de 74,6%[1] pour les opératrices de machine de bureau, de 59,4%[1] pour les enseignantes, de 75,6%[1] pour les teneuses de livres et commis comptables et de 90,6%[1] pour les caissières. Les sténographes et dactylographes gagnent 67,5% du salaire des hommes; le taux de féminité est de 98,4%[1] dans ces professions.

On remarque que les femmes médecins, dentistes et autres spécialistes de la santé qui gagnent pourtant plus que toutes les autres travailleuses ont un revenu moyen d'emploi qui représente seulement 43% de celui des hommes. Par contre, le taux de féminité est assez faible, 27%[1].

---

1. Voir annexe II. Ces chiffres sont tirés de Les femmes, ça compte, tableau 3201.

Toutefois, il est difficile d'établir une relation très étroite entre le taux de féminité et les écarts de revenus. S'il est vrai que, dans certaines professions fortement féminisées, l'écart de revenu à l'avantage des hommes est moins grand, il existe aussi des domaines où les femmes sont plutôt désavantagées par rapport aux hommes même si elles y sont majoritaires. Par exemple, les travailleuses spécialisées dans le soin des enfants, profession pourtant féminisée à 96,2%[1], ne gagnent que 59,2% du salaire des hommes. Les bonnes à tout faire et domestiques (taux de féminité: 93,8%) de même que les tailleuses et couturières (taux de féminité: 91,6%)[1] retirent à peine plus que la moyenne, soit 60,9% et 63,2% du revenu de leurs collègues masculins.

D'autres professions apparaissent nettement désavantageuses pour les femmes comme la vente, l'agriculture, la pêche, les forêts, les mines et certains services. Elles connaissent des taux de féminité assez faibles[1].

Le tableau XI présente des données qui ne tiennent pas compte de la variable "type d'emploi". On sait que certaines travailleuses sont plus touchées que d'autres par le travail à temps partiel, entre autres les travailleuses spécialisées dans le soin des enfants (36,6%) et la vente (37,3%), les caissières (42,7%) et les infirmières autorisées (40,7%) et auxiliaires (41,4%)[2].

---

1. Voir annexe II. Ces chiffres sont tirés de Les femmes, ça compte, tableau 3201.

2. Voir annexe III. Ces chiffres sont tirés de Les femmes, ça compte, tableau 4204.

D'autres facteurs que nous analyserons plus loin comme la syndicalisation, par exemple, ont aussi des incidences sur la détermination du revenu.

1.6.1 Les ghettos d'emplois féminins : des emplois moins rémunérateurs

Des données canadiennes présentées dans l'ouvrage du Conseil économique du Canada, L'évolution de la situation économique des femmes, nous apportent un éclairage intéressant sur le revenu d'emploi selon les vingt professions les moins rémunérées et les vingt les mieux rémunérées[1]. On y apprend que l'écart de revenu est plus faible (36%) dans les professions moins bien payées. En 1980, les femmes y gagnaient 64% du revenu des hommes (74% si l'on tient compte des heures travaillées).

Dans les professions plus rémunératrices, l'écart s'élargit; en effet, les femmes ne gagnent que 53% du salaire des hommes (65% si l'on tient compte des heures travaillées). Il est frappant de constater que les professions bien rémunérées sont à tendance dite masculine en opposition aux autres.

Les données de ces tableaux démontrent encore une fois que les femmes se concentrent dans des ghettos de professions typiquement féminines, moins bien rémunérées, alors qu'elles éprouvent de la difficulté à accèder à des postes supérieurs et à des carrières non traditionnelles plus rémunératrices. Il semble donc que la

---

1. Voir annexe IV. Ces chiffres sont tirés de L'évolution de la situation économique des femmes, tableaux 2-13 et 2-14.

situation d'ensemble des travailleuses ne s'améliorera qu'avec une revalorisation des emplois qu'elles occupent habituellement, accompagnée d'une majoration salariale.

1.7 Scolarité

Considérons maintenant le niveau de scolarité.

Tableau XII

Revenu moyen d'emploi de la population de 15 ans et plus ayant travaillé en 1980, selon le plus haut niveau de scolarité et le sexe, Québec, 1981

Niveau de scolarité	Hommes $	Femmes $	Revenu f/h %
Moins d'une 9 ième année	14 001	7 297	52,1
De 9e à 13e, sans CES[1]	12 834	7 187	56,0
De 9e à 13e, avec CES[1]	15 535	8 926	57,5
Cert. ou dip. d'une école de métiers	15 983	8 888	55,6
Autres études non univ. sans cert. ou dip. d'autres études non univ.	13 104	8 012	61,1
Autres études non univ. avec cert. ou dip. d'autres études non univ. seulement	17 295	10 785	62,4
Études univ. partielles sans cert.	18 805	10 884	57,9
Etudes univ. partielles avec cert. univ. inférieur au bacc. ou d'autres études non univ. avec cert. ou dip.	16 624	12 192	73,3
Études universitaires avec bacc.	26 521	15 395	58,0
Etudes universitaires avec cert. ou grade supérieur au bacc.	31 205	19 697	63,1
Moyenne, tous les niveaux	16 368	9 512	58,1

1. Certificat d'études secondaires.

Source : STATISTIQUE CANADA. Recensement du Canada 1981, Population, cat. 92-931, vol. 1, janvier 1984, tableau 1.

Commentaires

Un des arguments souvent avancés pour expliquer l'écart de rémunération demeure le fait que les femmes sont moins scolarisées que les hommes. Combiné à leur expérience de travail moins grande, compte tenu qu'elles s'absentent du marché de travail pour des périodes plus ou moins longues pour avoir des enfants et assumer les responsabilités familiales et domestiques, ce facteur contribue, selon plusieurs théories, à justifier l'écart de revenu entre les sexes. La théorie du capital humain, par exemple, tente d'expliquer les disparités salariales par un déficit chez les femmes dans leurs attributs de productivité justifiant des salaires moindres. Toutefois, d'autres études soutiennent aussi que les caractéristiques associées au capital humain ne permettent pas d'expliquer entièrement l'écart.

De façon générale, le revenu moyen d'emploi des hommes et femmes en 1980 augmente en fonction du niveau de scolarité. Toutefois, comme le démontre le tableau XII, même si l'écart a tendance à diminuer lorsqu'on atteint des niveaux supérieurs d'instruction, les femmes ont en moyenne un manque à gagner de 42,0% par rapport aux hommes.

En fait, les femmes s'en tirent mieux dans les niveaux supérieurs des études non universitaires (61,1% et 62,4%), dans la catégorie des études universitaires supérieures au baccalauréat (63,1%) et dans celle des études universitaires partielles avec certificat (73,3%). Cette dernière catégorie présente une nette différence avec son pourcentage relativement élevé. Rappelons toutefois qu'un écart de 27,0% persiste pour

ces études de même niveau. Curieusement, le baccalauréat (58,0%) n'apparaît pas aussi avantageux sur le plan salarial pour les femmes, tout comme les études universitaires partielles sans certificat (57,9%). C'est chez les personnes ayant un niveau de scolarité inférieur à la 9e année que l'écart est le plus grand, le rapport s'établissant alors à 52,1%.

Lorsque l'on répartit les personnes selon le plus haut niveau de scolarité atteint, la plus forte proportion des femmes (28,2%) se retrouve dans la catégorie "moins d'une 9e année" alors que 5,9% seulement ont poursuivi des études universitaires partielles et que 5,1% ont complété un grade universitaire[1]. Quant au taux de féminité, il dépasse 50% aux niveaux primaire et secondaire et diminue aux niveaux scolaires supérieurs pour atteindre 36,7% au niveau universitaire[1].

Il semble qu'il n'y ait pas d'explication apparente aux écarts de revenu existant entre les femmes et les hommes pour des mêmes niveaux scolaires. Reste toutefois la question de l'expérience et de l'ancienneté. Il existe peu de données croisées avec le revenu d'emploi permettant d'évaluer convenablement ces variables. Dans une étude dont les données sont tirées de l'enquête sur la mobilité au Canada, un complément de l'enquête sur la population active, les auteurs Denton et Hunter traitent de cette question. Dans le chapitre III, nous citerons quelques résultats de cette étude.

---

1. Voir annexe V. Ces chiffres sont tirés de Les femmes, ça compte, tableau 2301.

1.7.1 L'enquête Relance

Au Québec, le ministère de l'Éducation dispose d'un outil statistique fournissant des indices sur la variable explicative "expérience".

Il s'agit de l'enquête Relance qui renferme des résultats sur l'intégration des jeunes diplomé-es au marché du travail. Des données en date du 30 mars 1984 présentent la situation des diplomé-es du secondaire et du collégial environ un an après la fin de leurs études. Quant à Relance à l'université, il s'agit de données de 1982 portant sur les étudiants et étudiantes ayant terminé leur baccalauréat au cours de 1980.

Temps plein

Comportant 30 heures ou plus de travail par semaine.

Tableau XIII

Salaire hebdomadaire moyen des diplômé-es[1] travaillant à plein temps, selon le diplôme obtenu, diverses promotions, Québec

		Salaire hebdomadaire[2]		
		Hommes $	Femmes $	Revenu f/h %
Secondaire	Secteur prof. court	217	164	75,6
	Secteur prof. long	232	188	81,0
	Secteur prof. supp.	250	199	79,6
Collégial	Secteur général	266	214	80,5
	Secteur prof.	308	266	86,4
Universitaire	Premier cycle	488	436	89,3

1. Les données pour les diplomé-es du secondaire et du collégial concernent la promotion 1982-1983, tandis que celles de l'université concernent ceux et celles qui ont obtenu leurs diplômes en 1980.

2. Forte variation dans les données portant sur le salaire indiquée dans le cas du niveau secondaire et du niveau collégial.

Sources : Pierre MICHEL. Relance au secondaire : Promotion 1982-1983. Situation au 30 mars 1984, p. 5, 6 et 7.

Pierre MICHEL. Relance au collégial : Promotion 1982-1983. Situation au 30 mars 1984, p. 4 et 5.

Marc AUDET. Relance à l'université (diplomé-es 1980. Situation au cours de la semaine du 12 au 18 septembre 1982), p. 19.

Commentaires

L'intérêt de l'enquête Relance pour notre propos est qu'elle permet à toutes fins utiles d'égaliser l'"expérience" et la "scolarité" comme facteurs explicatifs de l'écart salarial. En effet, les données de Relance portent sur un échantillon de diplomé-es de même niveau possédant une expérience de travail supposément égale (1 ou 2 ans après la fin des études). De plus, le salaire hebdomadaire moyen est établi pour les travailleurs et travailleuses à temps plein seulement; donc, l'explication voulant que les femmes gagnent moins parce qu'elles travaillent davantage à temps partiel que les hommes n'est plus à considérer.

Le tableau XIII confirme que l'écart de revenu diminue à mesure que le niveau de scolarité augmente. Mais ce que nous apprend surtout Relance, c'est qu'il existe tout de même un écart de revenu variant de 11% à 24% entre des femmes et des hommes qui ont le même bagage scolaire et une expérience analogue. Comment peut-on justifier cette différence?

Une étude plus détaillée des familles de disciplines au 1er cycle universitaire[1], par exemple, nous indique qu'il n'y a que les sciences para-médicales (diététique, nursing, physiothérapie) où l'écart de revenu n'existe pas. Il s'agit de domaines fortement féminisés. D'autres familles de disciplines présentent des rapports

---

1. Voir annexe VI. Relance à l'université, données regroupées par le Conseil de Science et de la technologie du Québec, Annexe 3, tableau 5.

salariaux femmes/hommes supérieurs à la moyenne (89,3%) : les sciences pures (92,6%), les sciences humaines et sociales (91,7%) et l'administration (95,5%).

Ici, il n'y a pas vraiment de relation avec le taux de féminité. Les sciences médicales, comme nous l'avons vu dans la section précédente sur la "profession", remportent la palme, affichant un rapport peu reluisant de 76,9%. Des résultats semblables découleraient de l'analyse des niveaux secondaire et collégial.

Au-delà des chiffres, cette différence résiduelle, que plusieurs auteurs attribuent à la discrimination, qualifiée de "pure" ou "systémique", ne trouve pas d'explication absolue dans les variables étudiées.

1.8 Catégorie d'emploi salarié

Qu'en est-il des écarts de revenu entre les femmes et les hommes dans les emplois salariés selon la catégorie d'emploi?

Taux de salaire horaire

Seuls les taux de salaire de la main-d'oeuvre rémunérée au temps sont considérés, laissant ainsi de côté les gains normaux de la main-d'oeuvre payée à la pièce ou selon un autre mode de rémunération au rendement. Les données fournies correspondent à la moyenne pondérée des taux payés au temps simple dans une occupation donnée.

Ne sont pas pris en compte les taux des débutants, stagiaires, apprentis, contremaîtres et chargés de main-d'oeuvre; les taux publiés s'appliquent seulement à la main-d'oeuvre pleinement qualifiée dans les occupations considérées.

Salaire hebdomadaire

Il est obtenu en multipliant le nombre moyen d'heures hebdomadaires de travail par le taux horaire. Il est à noter que les heures supplémentaires ne sont pas incluses dans ces données.

Catégorie d'emploi

Travail Canada répartit la main-d'oeuvre en trois catégories d'emploi :

a) les **emplois de bureau** regroupent le personnel technique, professionnel et de surveillance ainsi que les employés affectés à des travaux d'écriture, de comptabilité, de secrétariat, de vente ou à des fonctions dans les domaines de l'exécution et de l'administration;

b) les **emplois hors bureau** incluent les personnes qui n'exercent pas de fonctions de surveillance et qui sont directement affectées à la production de biens et de services et à la fourniture de services d'en- tretien et de services auxiliaires étroitement associés aux opérations de production;

c) les **emplois spécialisés**, issus de cinq secteurs d'activité économique rassemblent :

.le transport : toute personne affectée aux moyens de transport, c'est-à-dire le personnel roulant, par exemple, les pilotes, les conducteurs, les officiers de navire, les chefs de train, etc.;

.le commerce : le personnel affecté à la vente de marchandises;

.l'administration publique : les pompiers et agents de police trouvés seulement dans la section de l'administration locale;

.l'éducation : le personnel enseignant dans les universités et les collèges;

.les services : les personnes chargées des soins aux malades, excluant les médecins et autres spécialistes de même niveau et les techniciens dans les hôpitaux seulement.

Tableau XIV

Taux de salaire horaire, nombre moyen d'heures hebdomadaires de travail et salaire hebdomadaire pour la main-d'oeuvre à plein temps, selon la catégorie d'emploi et le sexe, Québec, octobre 1979 à octobre 1982

Catégorie d'emploi et année	Salaire horaire et heures hebd.					Salaire hebdomadaire		
	Femmes		Hommes		f/h	Femmes	Hommes	f/h
	$	h	$	h	%	$	$	%
Bureau								
1979	6,31	35,9	8,10	36,2	78,0	226,53	293,22	77,3
1980	7,07	36,0	9,00	36,3	78,5	254,52	326,70	77,9
1981	8,16	36,0	10,39	36,4	78,5	293,76	378,20	77,7
1982	9,19	36,0	11,60	36,4	79,2	330,84	422,24	78,4
Hors bureau								
1979	5,09	39,4	7,20	40,3	70,7	200,55	290,16	69,1
1980	5,68	38,3	8,05	40,3	70,5	217,54	324,42	67,0
1981	6,31	39,0	9,05	40,1	69,7	246,09	362,90	67,8
1982	6,83	39,0	10,08	40,1	67,7	266,37	404,21	65,9
Spécialisés								
1979	6,04	36,6	7,29	39,2	82,8	221,06	285,77	77,4
1980	7,08	36,6	8,00	39,3	88,5	259,13	314,40	82,4
1981	7,95	35,4	9,00	38,9	88,3	281,43	350,10	80,4
1982	9,03	35,4	10,02	38,9	90,1	319,66	389,78	82,0

Tiré de : Les femmes, ça compte, tableau 4302.

Source : TRAVAIL CANADA. Enquête sur les salaires et les conditions de travail, compilations spéciales préparées par le Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail du ministère du Travail du Québec.

Commentaires

Le tableau XIV nous permet d'estimer la valeur de l'écart salarial entre les femmes et les hommes selon la catégorie d'emploi. Il s'agit de données sur les salarié-es à temps plein rémunérés au temps.

Lorsqu'on s'attarde au taux du salaire horaire, on s'aperçoit premièrement que l'écart est généralement moins grand que celui considéré précédemment dans la comparaison des revenus d'emploi moyens, quelle que soit la catégorie d'emploi. Chez les employé-es de bureau, le taux horaire des femmes représente en 1982, 79,2% de celui des hommes alors que ce pourcentage se situe à 67,7% chez les employé-es hors bureau et à 90,1% chez les employé-es spécialisé-es.

Sans doute peut-on avancer qu'il y a plusieurs secteurs ou professions qui ne sont pas inclus dans cet échantillon et qui, précisément, regroupent beaucoup de femmes travaillant à la pièce et au rendement, dans des métiers peu rémunérés, ce qui a forcément un effet à la hausse sur le rapport salarial femme/homme.

Deuxièmement, on remarque que, depuis 1979, si l'écart a tendance à diminuer dans les emplois de bureau et les emplois spécialisés, il a curieusement tendance à augmenter dans les emplois de production (hors bureau).

Le nombre moyen d'heures travaillées nous permet d'abord de constater que, même si la différence est quelquefois minime, les femmes travaillent moins d'heures que les hommes. C'est dans la catégorie des emplois spécialisés que cette différence est la plus marquée (environ

3 heures de moins par semaine). Pourquoi les femmes à temps plein travaillent-elles moins d'heures que les travailleurs à temps plein?

On peut supposer que les femmes occupant des emplois spécialisés sont concentrées dans ceux dont la durée hebdomadaire est moindre, ce qui contribue à augmenter les disparités de revenus.

Par ailleurs, on peut affirmer que, même si les femmes travaillaient le même nombre d'heures que les hommes, il en résulterait toujours un écart de revenu, puisque le salaire horaire est, de toute façon, moins élevé pour les femmes (écart de 10% à 32% en 1982). La donnée du "nombre d'heures" permet aussi de convertir le salaire horaire en salaire hebdomadaire. On constate alors que l'écart augmente, confirmant que le nombre d'heures travaillées peut expliquer une certaine partie de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.

La rémunération hebdomadaire des femmes par rapport à celle des hommes s'élève en 1982 à 78,4% chez les employé-es de bureau, à 65,9% chez les employé-es hors bureau et à 82,0% chez les employé-es spécialisé-es.

1.9 Profession et syndicalisation

Nous nous intéresserons aux écarts de salaire entre les femmes et les hommes et au facteur "syndicalisation".

La publication Les femmes, ça compte présente un tableau mettant en relation la syndicalisation, le taux de salaire horaire et la profession.

Tableau XV

Taux de salaire horaire selon la profession, la syndicalisation et le sexe, Québec, octobre 1982

Profession	Femmes		Hommes		Revenu f/h	
	synd. $	non synd. $	synd. $	non synd. $	synd. %	non synd. %
Prof.liées à la direction et à l'administration	12,75	13,37	13,64	16,00	93,5	83,6
Prof.liées aux sciences naturelles	13,10	12,34	14,19	13,39	92,3	92,2
Prof.liées aux sciences sociales	-----	-----	14,35	-----	----	----
Personnel de la santé	12,27	12,54	10,69	13,00	114,8	96,5
Prof.artistiques et littéraires	13,03	11,54	13,71	14,02	95,0	82,3
Pers. administratif	9,61	7,93	10,33	9,26	93,0	85,6
Trav.spéc.dans la vente	6,78	5,23	8,66	8,52	78,3	61,4
Trav.spéc.dans les services	7,19	4,62	8,05	6,07	89,3	76,1
Agriculture, horticulture, élevage	-----	-----	10,65	6,35	----	----
Trav.forestiers, bûcherons	-----	-----	11,20	9,20	----	----
Mineurs	-----	-----	12,25	12,26	----	----
Trav.industries de transformation	8,77	6,07	10,80	8,05	81,2	75,4
Usineurs	9,05	6,37	11,05	9,20	81,9	69,2
Travailleurs de fabrication, montage, réparation	6,74	5,71	10,91	8,41	61,8	67,9
Travailleurs du bâtiment	-----	-----	12,39	9,99	----	----
Travailleurs du transport	8,33	6,94	10,31	8,79	80,8	79,0
Trav. de la manutention	8,46	5,67	10,44	7,60	81,0	74,6
Autres ouvriers	9,01	7,52	11,86	10,75	76,0	70,0
Trav.non classés ailleurs	-----	-----	9,64	-----	----	----

Note : Nous ne fournissons pas les taux de salaire lorsque l'échantillon ne comprend pas plus de 20 personnes.

Tiré de : Les femmes, ça compte, tableau 4303.

Source : TRAVAIL CANADA. Enquête sur les salaires et les conditions de travail, compilations spéciales préparées par le Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail du ministère du Travail du Québec, tableau 9.

Commentaires

Rappelons qu'il ne s'agit pas ici de données sur la main-d'oeuvre totale mais sur celle rémunérée au taux horaire. À ce titre, elles ne sont pas comparables aux données de Statistique Canada. À notre avis, elles contribuent tout de même à éclairer la discussion sur l'inégalité salariale.

Ainsi, en examinant le tableau XV, on remarque que les femmes non syndiquées rémunérées au taux horaire gagnent entre 61,0% et 96,5% du salaire des hommes. Chez les syndiquées, la proportion varie de 62% à 115%. En général, la syndicalisation a tendance à diminuer l'écart salarial entre les hommes et les femmes dans une profession donnée. Fait exception le domaine de la fabrication, du montage et de la réparation où les salaires féminins sont parmi les plus bas, malgré la syndicalisation. Le taux de féminité de ces professions se situe autour de 17%[1] selon les données du recensement du Canada de 1981.

Quant au taux de syndicalisation, nous ne possèdons pas de données récentes ventilées selon le sexe et la profession. Des statistiques sur le pourcentage de syndiquées et de non-syndiquées, dans les principaux groupes professionnels (1977) sont cependant réunies dans un document publié par le Conseil du statut de la femme

---

1. Voir Annexe II. Ces chiffres sont tirés de Les femmes, ça compte, tableau 3201.

Note : Nous avons exclu dans le calcul du taux moyen de féminité du domaine de la santé, les médecins, dentistes et autres parce qu'ils ne sont généralement pas rémunérés au temps.

et intitulé, Syndicalisation : droit à acquérir, outil à conquérir. On y apprend que, dans les professions liées à la fabrication, au montage et à la réparation, les travailleuses sont syndiquées à 50,5%[1]. Pourtant, le fait d'être syndiquée ne semble pas améliorer l'écart de revenu, compte tenu du fait que la représentation féminine dans ces professions est assez faible.

Le tableau XV nous indique que le domaine de la santé est celui qui apparaît le plus avantageux pour les femmes lorsqu'on compare leur taux horaire à celui des hommes. C'est le seul domaine où le taux horaire des femmes dépasse celui des hommes, cela pour les syndiquées. L'écart entre hommes et femmes demeure minime même pour les non-syndiquées (3,5%).

Même en l'absence de données précises sur le sujet, on peut supposer que le taux de syndicalisation du personnel de la santé est élevé et que les avantages obtenus par les syndicats bénéficient à l'ensemble de ces salarié-es.

Toutefois ces avantages ne se répercutent pas automatiquement sur le salaire annuel; le pourcentage élevé de femmes travaillant à temps partiel dans le domaine de la santé (34,8% en 1981)[2] compromet le rattrapage salarial.

---

1. Voir annexe VII. Ces chiffres sont tirés de Syndicalisation : droit à acquérir, outil à conquérir, tableau 5, p. 118.

2. Voir annexe III. Ces chiffres sont tirés de Les femmes, ça compte, tableau 4204.

Note : Nous avons exclu dans le calcul du taux moyen de temps partiel du domaine de la santé, les médecins, dentistes et autres, parce qu'ils ne sont généralement pas rémunérés au temps.

Chez les travailleurs spécialisés dans la vente, on note aussi une amélioration du rapport salarial femmes/-hommes, là où il y a syndicalisation (78% par rapport à 61%). Il s'agit par ailleurs de la profession où l'on remarque le plus grand écart de revenu entre les hommes et les femmes parmi les syndiqué-es. On retrouve également beaucoup de travailleuses à temps partiel (37,3%)[1] dans ce domaine et le taux de féminité est de 36%[2].

Nous n'avons pas de données sur le taux de syndicalisation pour les professions relatives à la santé et à la vente. Rappelons tout de même que les travailleuses syndiquées se retrouvent surtout dans l'enseignement (91% en 1977) et chez les techniciennes (65,9% en 1977)[3]. À l'intérieur du personnel administratif, seulement 20,1% (1977) des femmes sont syndiquées, un domaine où plusieurs professions sont pourtant fortement féminisées[3].

---

1. Voir annexe III. Ces chiffres sont tirés de Les femmes, ça compte, tableau 4204.

2. Voir annexe II. Ces chiffres sont tirés de Les femmes, ça compte, tableau 3201.

Note : Nous avons exclu dans le calcul du taux moyen de temps partiel et de féminité du domaine de la santé, les médecins, dentistes et autres, parce qu'ils ne sont généralement pas rémunérés au temps.

3. Voir annexe VII. Ces chiffres sont tirés de Syndicalisation : droit à acquérir, outil à conquérir, tableau 5, p. 118.

CHAPITRE II : LE REVENU TOTAL : LA VARIATION DES ÉCARTS SELON L'ÂGE ET L'ÉTAT MATRIMONIAL

Toutes les variables que nous venons d'analyser concernaient le revenu d'emploi ou les salaires. Nous nous intéresserons dans ce chapitre au revenu total. Comme là n'est pas l'essentiel de notre propos, nous nous contenterons d'étudier les écarts de revenu total entre les hommes et les femmes selon le groupe d'âge et l'état matrimonial. D'après les données de l'enquête sur les finances des consommateurs, le revenu total moyen des femmes au Québec représentait 56,4% de celui des hommes en 1984.

2.1 Âge

Nous nous demanderons d'abord si le rapport établi entre le revenu moyen des femmes et celui des hommes varie selon le groupe d'âge considéré.

Revenu total

Selon l'enquête sur les finances des consommateurs, le revenu total comprend les revenus reçus par les personnes de 15 ans et plus provenant des sources suivantes:

-salaires et traitements;
-revenu net provenant d'un emploi autonome;
-revenu de placements;
-transferts du gouvernement, c'est-à-dire toutes les prestations sociales en espèces (pensions de sécurité de la vieillesse, rentes de la Régie des rentes du Québec, prestations d'aide sociale et d'assurance-

chômage, allocations familiales, allocations de formation, etc.). Les allocations familiales sont incluses dans le revenu de la personne qui réclame l'exemption pour enfant. Les crédits d'impôt remboursables sont comptés dans le revenu;
-pensions (de source privée);
-revenus divers comme les bourses d'étude, la pension alimentaire, etc.

Tableau XVI

Revenu total moyen des particuliers[1] selon le groupe d'âge et le sexe et nombre estimatif de personnes dans chaque groupe, Québec, 1984

	Femmes		Hommes		
Groupe d'âge	Revenu $	Nombre estimatif ,000	Revenu $	Nombre estimatif ,000	Revenu f/h %
19 ans et moins	2 610	137	3 765	152	69,3
20-24 ans	8 781	281	10 813	305	81,2
25-34 ans	13 528	493	20 982	587	64,5
35-44 ans	15 900	379	27 673	469	57,5
45-54 ans	13 133	253	25 750	329	51,0
55-59 ans	10 550	120	24 836	151	42,5
60-64 ans	7 507	118	19 351	129	38,8
65-69 ans	10 240	118	19 739	95	51,9
70 ans et plus	8 785	121	13 031	145	67,4
Ensemble	11 387	2 120	20 178	2 361	56,4

1. Personnes ayant un revenu.

Source : STATISTIQUE CANADA. Répartition du revenu selon la taille du revenu, 1984, cat. 13-207 annuel, tableau 54 et 55.

Commentaires

Le tableau XVI présente le revenu total moyen réalisé au Québec en 1984 par les personnes de 15 ans et plus qui reçoivent un revenu, selon les différents groupes d'âge et le sexe. Y apparaissent également le nombre estimatif de personnes en milliers appartenant à chaque groupe[1] ainsi que le revenu total moyen des femmes exprimé en pourcentage de celui des hommes.

On constate que le revenu total moyen des femme varie entre un minimum de 2 610 $ pour le groupe d'âge des 19 ans et moins à un maximum de 15 900 $ pour le groupe d'âge des 35 à 44 ans. Plus élevés que chez les femmes, le minimum et le maximum réalisés par les hommes s'élèvent à 3 765 $ et 27 673 $ et ils se produisent aux mêmes groupes d'âge que les femmes.

Un coup d'oeil sur le nombre estimatif de personnes appartenant à chaque groupe d'âge révèle que les hommes sont toujours plus nombreux que les femmes à toucher un revenu, sauf après l'âge de 65 ans. Cela s'explique aisément. Durant la vie active, plus d'hommes détiennent un emploi et plus de femmes sont sans revenu alors que, à la retraite, la pension universelle de sécurité de la vieillesse permet à toutes les femmes, numériquement plus nombreuses dans la population à ce moment, d'apparaître dans les statistiques de revenu.

---

1. Rappelons que les allocations familiales sont imputées à la personne réclamant l'exemption pour enfant, le père le plus souvent.

Lorsque l'on compare le revenu total moyen touché par les femmes à celui reçu par les hommes aux différents groupes d'âge, on voit que c'est aux âges de 60 à 64 ans, puis de 55 à 59 ans que les femmes touchant un revenu sont en situation la plus défavorable par rapport aux hommes du même âge puisqu'elles ne reçoivent que 39% et 42% du revenu de ces derniers. À l'inverse, c'est après 70 ans, chez les 19 ans et moins et entre 20 et 24 ans que leur situation comparative est la moins désavantageuse car elles touchent alors respectivement 67, 69 et 81% du revenu des hommes.

À son minimum entre 20 et 24 ans, l'écart de revenu existant entre les hommes et les femmes s'élargit donc progressivement en passant à un groupe d'âge plus avancé, jusqu'à l'âge de retraite, moment à partir duquel cet écart se rétrécit de nouveau. Sous ces statistiques de revenu total, on décèle donc l'importance pour les femmes d'avoir accès au marché du travail et à des emplois rémunérateurs si l'on souhaite que les femmes arrivent à une situation égale à celle des hommes.

2.2 État matrimonial

Considérons maintenant les écarts de revenu selon l'état matrimonial en utilisant, cette fois, les données sur le revenu total moyen de 1980 tirées du recensement de 1981 de Statistique Canada.

Tableau XVII

Revenu total moyen des particuliers[1] en 1980 selon l'état matrimonial et le sexe, Québec, 1981

État matrimonial	Femmes $	Hommes $	Revenu f/h %
Célibataires	8 210	12 540	65,5
Marié-es	8 554	18 903	45,3
Veufs veuves	7 458	10 890	68,5
Divorcé-es	9 956	15 893	62,6
Séparé-es	8 637	14 610	59,1
Total	8 394	15 838	53,0

1) Personnes ayant un revenu.

Tiré de : Les femmes, ça compte, tableau 4005.

Source : STATISTIQUE CANADA. Recensement du Canada de 1981, Revenu total, cat. 92-928, janvier 1984, tableau 5.

Commentaires

Le tableau XVII nous indique que le revenu total moyen des femmes recevant un revenu s'élève à 53% de celui des hommes au Québec en 1980.

Dans le cas des femmes, le revenu total moyen varie de 7 458 $ pour les veuves à 9 956 $ pour les divorcées. Dans le cas des hommes, l'écart selon l'état matrimonial est beaucoup plus prononcé, s'étendant de 10 890 $ pour les veufs à 18 903 $ pour ceux qui sont mariés. Il en résulte que le revenu total des femmes mariées représente seulement 45,3% de celui des hommes mariés, mais que ce pourcentage croît à 65,5% dans le cas des

célibataires pour atteindre 68,5% pour les veuves et les veufs.

Certains facteurs expliquent une partie de cette variation selon l'état matrimonial des écarts de revenu total existant entre les femmes et les hommes.

On sait qu'en 1981[1], les transferts gouvernementaux (allocations familiales, aide sociale, pension de vieillesse, etc.) constituent plus souvent pour les femmes que pour les hommes la principale source de revenu (27% contre 15%) et que les personnes en dépendant touchent un revenu bien inférieur à celui des personnes vivant principalement de revenu d'emploi. À l'inverse, la rémunération représente plus souvent chez les hommes que chez les femmes la principale source de revenu (74% contre 61%).

Une comparaison selon le sexe des taux de participation à la main-d'oeuvre en 1981[2] nous indique que les taux sont assez rapprochés chez les femmes et les hommes célibataires (57% contre 65%). Par ailleurs, le taux de participation chez les femmes divorcées est largement surpassé par celui des hommes divorcés (58% contre 81%) et celui des femmes mariées largement par celui des hommes mariés (47% contre 83%). C'est chez les veuves et les veufs que les taux de participation à la main-d'oeuvre sont à leur plus bas (17% et 31%) laissant

---

1. Voir annexe VIII. Ces chiffres sont tirés de Les femmes, ça compte, tableau 4004.

2. Voir annexe IX. Ces chiffres sont tirés de Les femmes, ça compte, tableau 1003.

présager que ces personnes vivent souvent de revenus de transfert. Rappelons que c'est dans cette catégorie que le revenu total des femmes comparativement à celui des hommes est le plus élevé.

Si l'on considère maintenant le type d'emploi[1], on constate peu de différence entre le pourcentage des femmes et des hommes célibataires travaillant à temps partiel en 1981 (18,7% et 17,2%). Toutefois, alors que, cette même année, le pourcentage des femmes mariées travaillant à temps partiel (21,6%) dépasse légèrement celui des femmes célibataires, on note que relativement peu d'hommes mariés en emploi s'adonnent à ce type de travail (1,7%).

Il ressort donc des différences marquées entre les femmes et les hommes mariés en ce qui a trait à la participation à la main-d'oeuvre et au recours au temps partiel alors que les différences à ce titre entre les femmes et les hommes célibataires, par exemple, sont moins notables. Nos données ne nous permettent pas de dire si les femmes mariées sont davantage victimes de discrimination salariale que les femmes appartenant à un autre état civil. Toutefois, certaines des études économétriques dont nous citons les résultats au prochain chapitre abordent cette question.

---

1. Voir annexe X.

CHAPITRE III : QUELQUES RÉSULTATS D'ÉTUDES PLUS POUSSÉES SUR L'INÉGALITÉ SALARIALE

Quelques chercheurs et chercheuses, surtout anglophones, ont mené des études exhaustives sur les gains des hommes et des femmes au Canada.

Nous nous sommes attardées plus particulièrement aux travaux de Robb et de Gunderson qui ont utilisé les données du recensement du Canada de 1971; de Shapiro et Stelcner qui ont repris les modèles de Robb et de Gunderson et les ont appliqués au Québec; de Holmes qui s'est servi des données de l'enquête sur les finances des consommateurs; du Bureau de la main-d'oeuvre féminine de Travail Canada qui présente les résultats d'une enquête effectuée en 1981 à l'Institut de recherche sur le comportement de l'Université York de Toronto; et finalement de Denton et Hunter dont les données proviennent de l'enquête sur la mobilité au Canada, un complément de l'enquête sur la population active de juillet 1973. L'intérêt de ces deux dernières études vient du fait qu'elles analysent des variables assez inédites qui ont des incidences certaines sur la rémunération inégale des femmes et des hommes comme, par exemple, les interruptions de carrière et la syndicalisation.

La majorité de ces travaux s'appuient sur des données antérieures à 1975 (Recensement du Canada 1971; Enquête sur les finances des consommateurs; 1967, Enquête sur la mobilité au Canada, 1973). Toutefois, les données que nous avons commentées au cours du premier chapitre nous indiquent que la situation n'a pas évolué à une vitesse telle en ce qui concerne les inégalités de

revenu entre les sexes qu'il ne serait plus pertinent de rapporter les résultats de ces recherches.

Ces études visent à évaluer la proportion de la différence salariale attribuable à la discrimination par rapport à d'autres facteurs liés, entre autres, aux particularités du marché du travail ou à des caractéristiques personnelles. Il s'agit de recherches qui utilisent des modèles mathématiques qui ne font pas l'unanimité chez tous les chercheurs et chercheuses. Les critiques portent entre autres sur les faiblesses théoriques de ces modèles et sur la difficulté de quantification de certaines des variables utilisées comme l'expérience de travail, par exemple.

Toutes les études conduisent sensiblement à une même conclusion : il persiste toujours une partie non expliquée de l'écart de salaire existant entre les femmes et les hommes, quelles que soient les variables étudiées. Obtenant des résultats différents, les chercheurs et les chercheuses attribuent généralement la portion inexpliquée de cet écart à la discrimination. Par ailleurs, ces études nous rappellent aussi que la variable "profession" est déterminante dans l'analyse des écarts de rémunération. La ségrégation professionnelle, c'est-à-dire le fait que les femmes soient concentrées dans un nombre assez restreint de professions, expliquerait une bonne partie de l'écart.

Robb, qui a étudié les différences salariales en Ontario, conclut que la ségrégation professionnelle est un facteur qui explique plus l'écart de revenu entre les sexes que la discrimination salariale. Dans sa démonstration, elle a comparé des célibataires âgés de plus de

30 ans, supposant que les femmes célibataires ont le même attachement au marché du travail que l'ensemble des hommes. Les résultats obtenus confirment qu'il existe toujours de la discrimination, mais dans une proportion moins grande (15%) que la ségrégation professionnelle qui expliquerait 22% de l'écart.

Gunderson, quant à lui, a étudié les revenus d'emploi à l'échelle du Canada. Il conclut que la discrimination salariale explique 63% de l'écart de revenu une fois maintenus constants les facteurs tels que la scolarité, l'expérience de travail et l'état matrimonial des femmes et des hommes.

Shapiro et Stelcner concluent qu'au Québec, selon le modèle de Robb, la discrimination salariale serait moindre alors que la ségrégation professionnelle serait légèrement plus élevée. Quant à Gunderson, il constate que la discrimination salariale au Québec compte pour 53% de l'écart du revenu, comparé à 63% pour le Canada. Au Québec comme au Canada, la discrimination salariale serait moins élevée dans le secteur public que dans le secteur privé.

Holmes a constaté, pour sa part, que le rapport entre le revenu des femmes et celui des hommes varie directement en fonction du niveau de scolarité et que les gains anticipés sur toute la vie active pour les femmes travaillant à temps plein ou partiel ne représentent que 41% des gains anticipés pour les travailleurs masculins. Si l'on élimine l'effet du temps partiel, du nombre de semaines travaillées, de la profession, de l'état matrimonial, le pourcentage s'élève à 56%. Selon Holmes, la discrimination salariale compte pour environ 76% de l'écart de revenu.

L'étude d'Ornstein, publié par le Bureau de la main-d'oeuvre féminine, démontre que, lorsque tous les facteurs sont maintenus constants, l'écart de revenu s'établit à 32%. Cet écart résiduel correspondrait à la mesure de la discrimination "pure", c'est-à-dire qu'on ne pourrait expliquer par les caractéristiques des individus. Toutefois, l'auteur soutient également que plusieurs des variables étudiées comme la répartition des femmes selon la profession, par exemple, sont aussi le résultat de discrimination, traduisant les pratiques discriminatoires répandues dans le système scolaire et les entreprises.

D'après cette étude, les différences de rémunération entre les femmes et les hommes ne s'expliquent pas par les attributs personnels différents des individus comme plusieurs théories économiques l'affirment : "Ce sont les différences dans la répartition par profession (la ségrégation professionnelle expliquerait 53% de l'écart) et dans le niveau d'expérience et d'ancienneté avec les employeurs et l'effet de la "discrimination pure" qui désavantagent les femmes, peu importe leurs caractéristiques personnelles"[1].

Plusieurs des auteurs ayant participé à l'ouvrage de Block & Walker prétendent que le mariage produit un effet asymétrique sur les gains des hommes et des femmes, augmentant ceux des premiers et réduisant ceux des secondes. Dans leurs travaux, Denton et Hunter ont

1. Michael D. ORNSTEIN. L'égalité en milieu de travail. Considérations sur les inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes au Canada: Résultats d'une enquête effectuée en 1981, p. 49.

voulu vérifier cette hypothèse. Il constatait que l'état civil ne représente pas en soi un facteur de détermination important des gains des femmes. Dans le cas des hommes cependant, la prise en compte de l'état civil ajoute au pouvoir explicatif de leur modèle, ce qui tendrait à prouver que les hommes tirent profit du mariage au plan salarial. En définitive toutefois, ils concluent à l'effet négligeable du mariage sur l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. Pour Denton et Hunter, les faits tendent tout simplement à prouver que les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sont victimes de discrimination.

CONCLUSION

Au cours de cette étude, nous avons brossé un tableau des inégalités de revenu existant entre les femmes et les hommes du Québec dans les années 1980. Notre analyse a été menée à partir des données publiées et d'opérations mathématiques simples. Nous souhaitons donc que les organismes chargés de la cueillette et de la publication des statistiques continuent de se préoccuper de fournir les statistiques les plus complètes possibles sur le revenu et la rémunération selon le sexe.

Il ne s'agissait pas pour nous de mettre en doute les données avec lesquelles nous avons composé, mais plutôt d'en préciser la portée et de les interpréter adéquatement. Une des raisons expliquant la variation des chiffres le plus souvent cités sur les écarts de revenu tient au fait que l'on manque souvent de précision quant à la nature des données utilisées. D'où l'importance que nous avons accordée à la définition des variables.

Les principaux résultats de notre étude

Rappelons en quelques lignes les résultats les plus récents qui ressortent de notre étude :

-en 1984, les Québécoises qui recevaient un revenu disposaient en moyenne d'un revenu total corespondant à 56% de celui des Québécois;

-en 1984, les travailleuses en emploi gagnaient en moyenne au Québec 60% de la rémunération de leurs collègues masculins;

-en 1982, les femmes qui travaillaient à temps plein, toute l'année, obtenaient 67% des gains de leurs collègues masculins également à temps plein;

-en 1980, les travailleuses qui avaient été occupées surtout à temps partiel toute l'année avaient touché une rémunération moyenne correspondant à 76% de celle des travailleurs ayant le même type d'emploi alors que les gains moyens de celles qui avaient été employées surtout à temps plein toute l'année s'élevaient à 68% de ceux des travailleurs.

-de façon générale, plus de femmes que d'hommes se retrouvaient sans revenu aucun.

On constate donc que des écarts de revenu et de rémunération importants entre les femmes et les hommes subsistent encore, même chez les personnes travaillant à temps plein toute l'année, bien que ces écarts se soient rétrécis au fil des ans. Le graphique suivant illustre bien cette lente évolution dans le cas de la rémunération. Il représente les gains moyens d'emploi des femmes en pourcentage de ceux des hommes pour certaines années à partir de 1971. L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes pour l'ensemble des personnes ayant des gains d'emploi est passé de 48% en 1971 à 40% en 1984. Dans le cas des personnes travaillant à temps plein toute l'année, cet écart est passé de 41% en 1971 à 33% en 1982.

Graphique I

Comparaison des revenus moyens d'emploi des femmes et des hommes et leur rapport en pourcentage, Québec, 1971 à 1984.

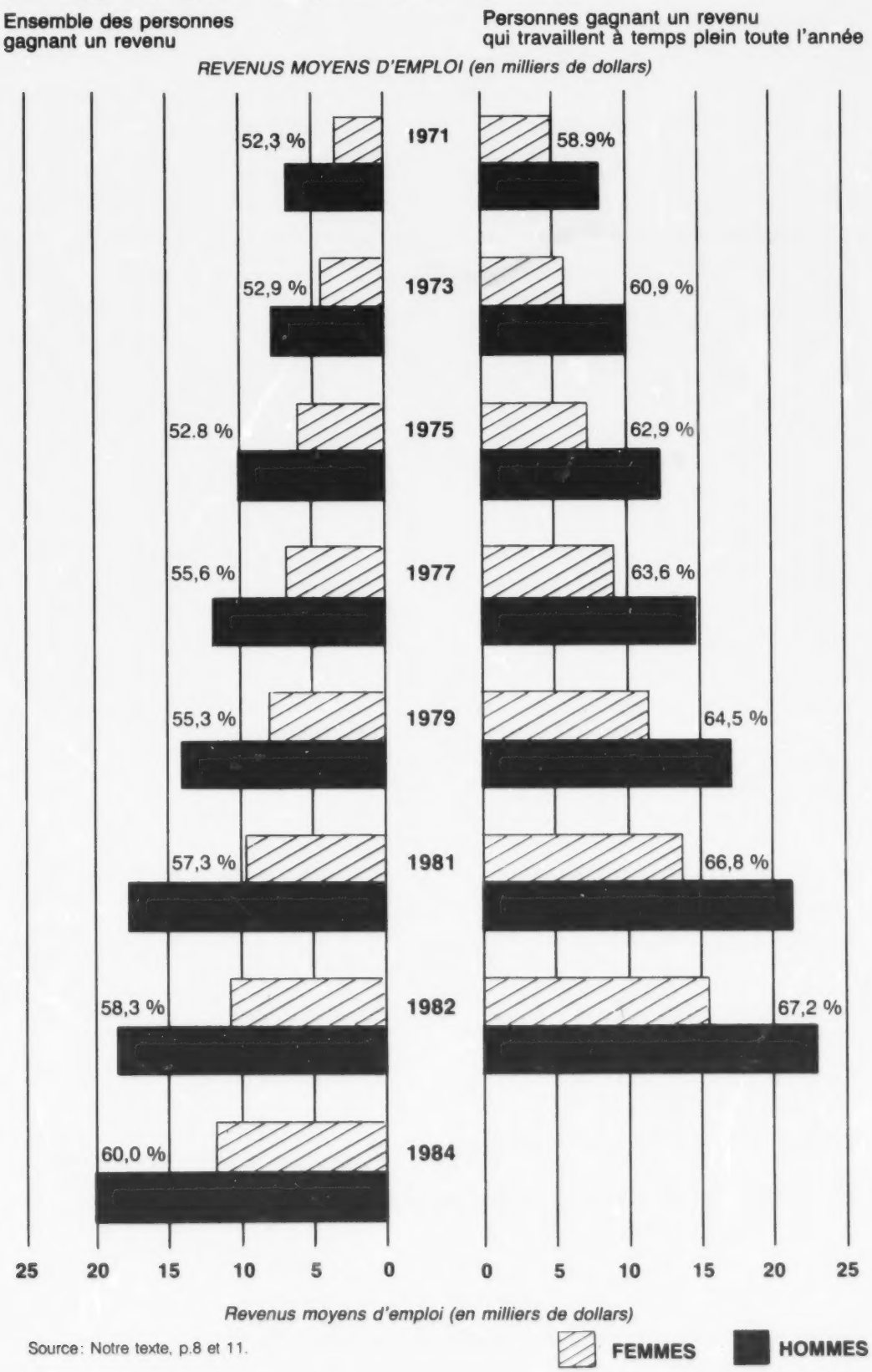

Source: Notre texte, p.8 et 11.

Le graphique II illustre visuellement le pourcentage que représente le revenu moyen d'emploi des femmes par rapport à celui des hommes selon certaines des variables étudiées précédemment : type d'emploi, nombre de semaines travaillées, statut professionnel, profession, âge et scolarité. On y décèle entre autres, l'importance de la scolarisation pour les femmes.

Graphique II

Revenu moyen d'emploi des femmes en 1980 en pourcentage de celui des hommes, certaines variables, Québec, 1981.

Rapport de revenu femmes/hommes

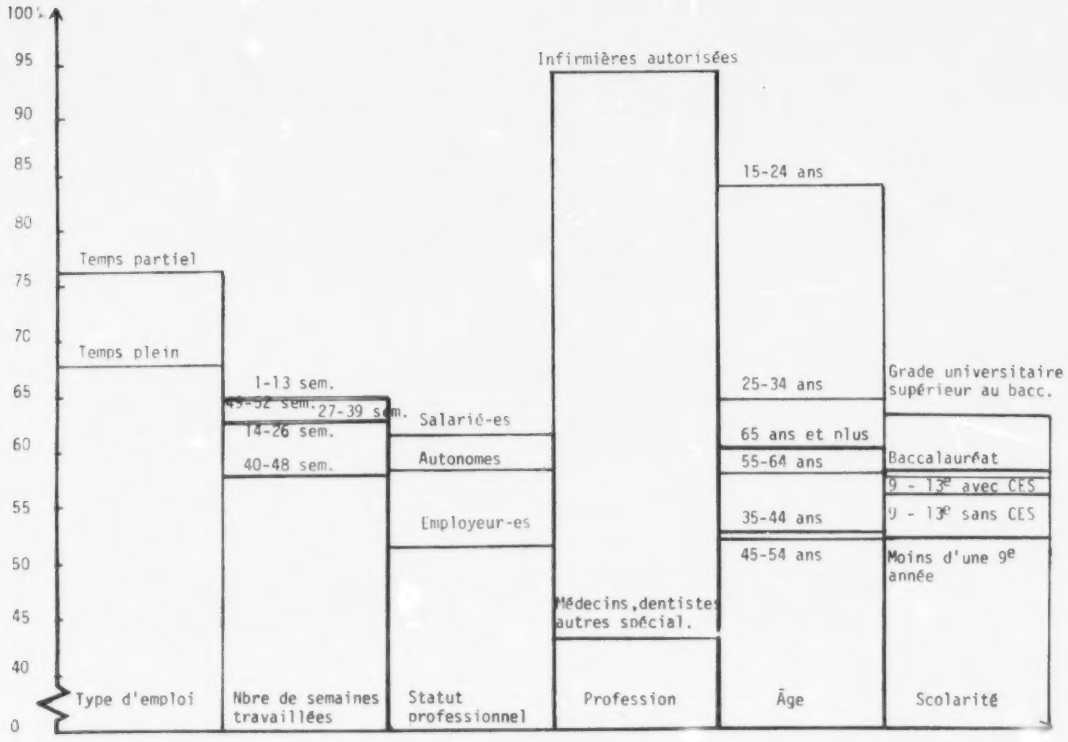

Source: STATISTIQUE CANADA. Recensement du Canada de 1981. Dans notre texte, p. 12, 20, 21, 24, 27 et 31 .

Au cours de notre étude, nous avons également constaté que chez les syndiqué-es, le salaire des femmes se rapprochait ordinairement davantage de celui des hommes que chez les non-syndiqué-es.

Le graphique III qui présente les résultats de l'enquête Relance nous montre pour sa part qu'à scolarité égale, à expérience de travail égale (1 ou 2 ans après la promotion), à type d'emploi égal (temps plein), il demeure toujours un écart de revenu entre les femmes et les hommes de l'ordre de 10% à 25% chez les diplomé-es de même niveau.

Graphique III

Salaire hebdomadaire moyen à temps plein des femmes en pourcentage de celui des hommes chez les diplômés-es, 1 ou 2 ans après la promotion, diplomés-es secondaires et collégiaux de 1982-1983 et diplomés-es universitaires de 1980, Québec

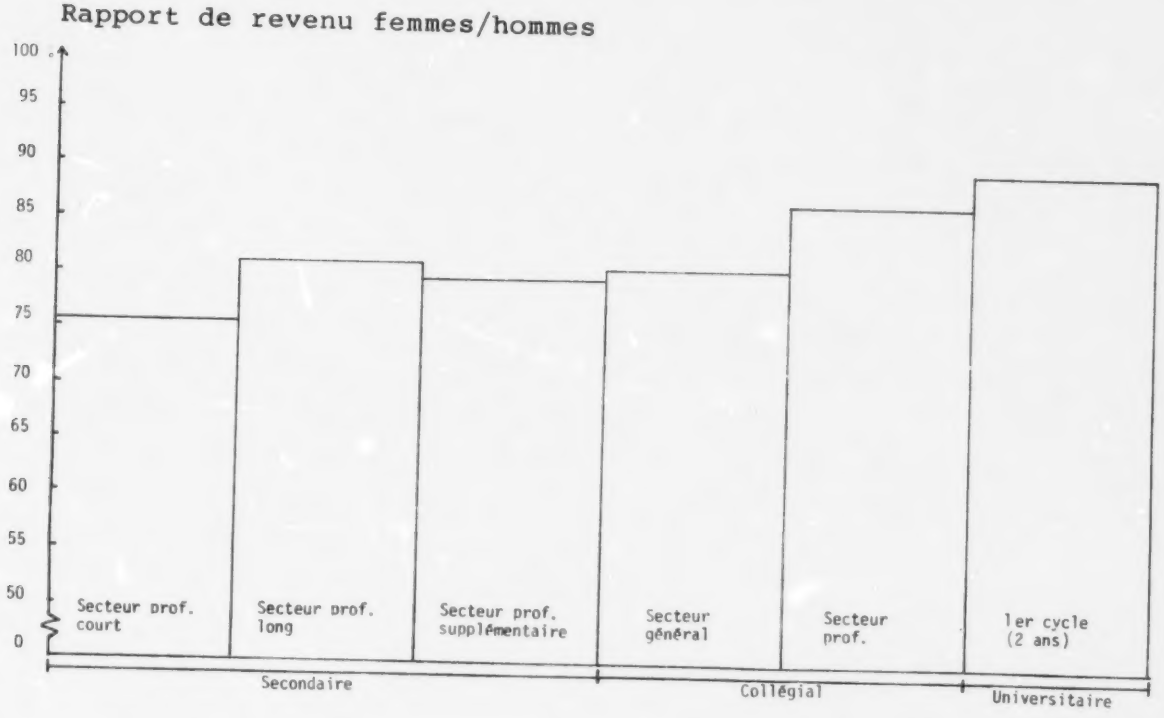

Source: Ministère de l'Education du Québec, Enquête Relance, dans notre texte p. 35.

La question de l'inégalité de revenu

Quels autres facteurs peut-on alléguer à ce stade pour justifier ces écarts? On a vu que les études présentées au dernier chapitre, qui s'efforçaient d'identifier et de quantifier les différents facteurs responsables de ces écarts, ne parvenaient pas à expliquer totalement les différences de revenu existant entre les femmes et les hommes. Il persiste toujours une part inexpliquée qu'on peut attribuer à l'existence d'une discrimination salariale envers les travailleuses.

Le phénomène de ségrégation professionnelle et des ghettos d'emplois contribue aussi, dans une large mesure, à perpétuer la différence de revenu entre les femmes et les hommes. Les emplois occupés massivement par les femmes sont en général mal rémunérés. Ils se situent souvent dans le prolongement du rôle traditionnel de mère et d'épouse. Ils sont peu valorisés tant socialement que sur le marché du travail, offrent peu de chances de promotion et représentent souvent un travail à temps partiel, précaire ou carrément au noir.

Des facteurs culturels plus subtils sont également en cause. Il semble difficile de rompre définitivement avec les traditions en ce qui touche l'établissement des échelles de traitements des métiers et professions. L'histoire nous enseigne, par exemple, que divers facteurs ont présidé à la reconnaissance sociale, économique et juridique des professions dans notre société. Parmi ceux-ci : la capacité qu'a un groupe professionnel de s'imposer dans un rapport de force constitue un des facteurs les plus importants.

La revalorisation des emplois dans lesquels les femmes se retrouvent en grand nombre passe donc nécessairement par la reconnaissance sociale et économique du travail domestique et des tâches familiales liées à l'éducation et au soin des enfants ainsi qu'à la prise en charge de personnes âgées et handicapées. La prise en compte des acquis liés à l'expérience découlant de l'action bénévole, lors du retour sur le marché du travail rémunéré, contribuerait également à cette valorisation des emplois féminins.

De quels autres moyens la société québécoise devra-t-elle se doter afin que soit comblé le manque à gagner encouru par les femmes depuis leur entrée sur le marché du travail et pour que les femmes participent à la main-d'oeuvre de façon équitable, sur les mêmes bases que leurs collègues masculins?

Le travail qu'elles effectuent à des postes ou dans des lieux différents de ceux des hommes se traduira-t-il toujours par des salaires moindres? Dans ces conditions, quelle est la portée réelle du principe "À travail équivalent, salaire égal", inscrit à l'article 19 de la Charte québécoise?

La parité salariale pour un travail équivalent demeure un enjeu de taille pour les femmes, comme en témoignait dans une allocation la présidente du Conseil du statut de la femme madame Francine C. McKenzie[1]. La législation est-elle efficace? Un bilan s'impose après dix ans.

---

1. "Government Initiatives : The Quebec Experience. Francine C. MCKENZIE. Communication présentée à la Conférence sur "Equal Pay for Work of Equal Value" tenue sous l'égide du Corpus Public Policy Group (filiale de Southam) les 18 et 19 mars 1986 à Toronto, p. 4 et 5.

La Commission des droits de la personne avait reçu, au 31 octobre 1982, 37 plaintes relatives à l'article 19 depuis l'entrée en vigueur de la Charte en 1976[1]. La majorité des plaintes reçues invoquaient le sexe comme motif de discrimination. Vingt de ces plaintes se sont avérées fondées, c'est-à-dire qu'elles avait trait à une situation jugée discriminatoire par la Commission. Ces dossiers impliquaient quelque 3 500 femmes. La plupart des cas provenaient du secteur secondaire manufacturier et de femmes syndiquées. Les emplois concernés étaient également peu qualifiés. De plus, le nombre de plaintes fondées ne s'accroîtrait que très lentement. Au 31 décembre 1984, sur 14 nouvelles plaintes 6 seulement se sont avérées fondées. La grande majorité des cas fondés implique une discrimination salariale pour un travail identique ou presque. Dans quelques cas seulement, la Commission a réussi à démontrer l'équivalence entre des emplois différents. Les cas les plus connus à ce titre sont sans doute ceux de la Quebec North Shore et de Catelli.

Pourquoi si peu de plaintes? Pourquoi autant de difficultés à juger de l'équivalence des emplois? Qu'en est-il des méthodes d'évaluation des emplois? Plusieurs études concluent que ces méthodes seraient elles-mêmes empreintes de préjugés sexistes en vertu des critères utilisés.

---

1. COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE, À travail équivalent salaire égal : cas d'enquête, p. 7-9.

Quelles sont les pratiques et les positions syndicales en cette matière? Peut-on espérer qu'une syndicalisation accrue de la main-d'oeuvre féminine puisse améliorer la situation des femmes en ce qui a trait à la question de revenus égaux pour des travaux équivalents?

La revalorisation des emplois des femmes est aussi un enjeu de cette recherche d'une rémunération plus égalitaire. Des études en ce sens ont d'ailleurs été menées, en Allemagne fédérale entre autres, où l'on a examiné les moyens à prendre pour revaloriser les emplois dans lesquels se retrouvent majoritairement les femmes. On s'est surtout penché sur les méthodes d'évaluation des emplois, de façon à établir un système non discriminatoire. Au Québec, comme au Canada, les critères évalués sont les qualifications, l'effort physique et mental, les responsabilités et les conditions de travail. Cette étude allemande s'appuie surtout sur des critères (16) qui tiennent compte de caractéristiques associées à des emplois typiquement féminins, comme les exigences de rapidité et de finesse motrice, les responsabilités à l'égard des personnes, la fréquence des interruptions et de traitement simultané d'informations, l'habileté dans les relations interpersonnelles ou les exigences vestimentaires, par exemple.

Les suites à donner

Beaucoup de travail reste à faire si l'on veut corriger les inégalités encore vécues par les femmes afin qu'elles aient non seulement accès à des emplois plus rémunérateurs, mais aussi que les emplois qu'elles occupent soient revalorisés sur le plan salarial.

On devra évaluer l'impact des législations existant ailleurs. Au Canada, le Manitoba a légiféré en octobre 1985 et l'Ontario étudie présentement deux projets de loi portant sur l'équité salariale dans la fonction publique, le secteur parapublic ainsi que le secteur privé. Aux États-Unis, l'Iowa et le Minnesota ont également sanctionné des lois sur l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

À ce propos, on vient d'attirer notre attention sur deux études récentes de l'Institut de recherche appliquée sur le travail. Elles comparent les législations adoptées par divers pays. La première, de Hélène David, Femmes et emploi, le défi de l'égalité explore la question de l'égalité en emploi sous de multiples aspects. La seconde de Ginette Dussault, plus circonscrite, a pour titre La portée de la revendication "À travail équivalent, salaire égal".

On doit aussi s'interroger sur la notion de productivité. Il faut élargir le débat économique sur la rentabilité et la productivité, concepts sur lesquels on s'est appuyé largement pour justifier les bas salaires versés aux femmes.

On devra effectuer du travail de nature théorique. Les différentes théories économiques utilisées pour étudier la structure de détermination des salaires ne sont pas très avancées. Ainsi, certaines personnes mettent en doute la pertinence des modèles économétriques servant à l'examen des écarts salariaux. Il est possible qu'une recherche approfondie dans une entreprise donnée apporterait une meilleure explication des mécanismes de la discrimination salariale.

Des études s'imposent pour mieux connaître la situation concrète des femmes sur le marché du travail à l'égard de l'égalité de rémunération. Il faudrait suivre le cheminement de groupes de femmes pendant leur vie professionnelle. Nous obtiendrions ainsi un portrait, sinon plus fidèle, à tout le moins plus palpable, des mécanismes de détermination des salaires.

En définitive, le principe de l'égalité de rémunération demeure un acquis pour les femmes québécoises. Le CSF entend veiller à l'application de cet article de la Charte et s'intéresser à son impact sur la rémunération de la main-d'oeuvre féminine.

BIBLIOGRAPHIE

ABELLA, Rosalie Silberman. Égalité en matière d'emploi : rapport d'une Commission royale d'enquête, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, vol. 1, 1984, 426 p.

ALEXANDER, Judith A. La législation favorisant une rémunération égale pour un travail égal au Canada, Ottawa, Conseil économique du Canada, 1984, 97 p.

AUDET, Marc. Relance à l'université, Québec, Ministère de l'Éducation, Direction des politiques et des plans, 1984, 82 p.

BLOCK, Walter et Michael A. WALKER. "On employment equity. A critique of the Abella Royal Commission report, "Focus, nº 17, (1985), 111 p.

BOULET, Jac-André et Laval LAVALLÉE. L'évolution de la situation économique des femmes, Ottawa, Conseil économique du Canada, 1984, 88 p.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL. L'évaluation des emplois, Genève, Organisation internationale du travail, 1984, 206 p.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL. "Les femmes dans un monde en mutation: Une décennie d'action", Femmes au travail, nº 1, (1985), 70 p.

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE. À travail équivalent salaire égal : cas d'enquête, Montréal, La Commission, 1983, 23 p.

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU QUÉBEC. La discrimination, Cahier 1, Montréal, Éditeur officiel du Québec, 1980, 51 p.

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU QUÉBEC. L'équivalence en emploi ou l'analyse de l'article 19 de la Charte des droits et libertés de la personne, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, 130 p.

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU QUÉBEC. À travail équivalent, salaire égal, sans discrimination, cahier 3, Montréal, La Commission, 1980, 162 p.

CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA. L'amorce d'un redressement, vingtième exposé annuel, 1983, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1983, 148 p.

CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA. Pour un partage équitable : compte-rendu du Colloque sur la situation économique des femmes sur le marché du travail, novembre 1984, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1985, 134 p.

CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE DU QUÉBEC. La participation des femmes en science et technologie au Québec, version préliminaire, Québec, Le Conseil, 1985, 34 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. Pour les Québécoises : égalité et indépendance, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, 335 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. Pour les Québécoises : égalité et indépendance,...5 ans après, suites données par le Gouvernement aux recommandations de l'énoncé de politique sur la condition féminine/document de travail, Québec, Le Conseil, 1984, 479 p.

CÔTÉ-DESBIOLLES, Louise H. L'absence du travail, Québec, Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail, 1985, 88 p.

DAVID, Hélène. Femmes et emploi, le défi de l'égalité, Montréal, Institut de recherche appliquée sur le travail, Presses de l'Université du Québec, 1986, 477 p.

David, Hélène. Les femmes et l'emploi : de la discrimination à l'égalité, le passé, le présent, le futur, synthèse de Jacques Gauthier d'après une recherche réalisée par Hélène David, Montréal, Institut de recherche appliquée sur le travail, bulletin n° 26, 1984, 96 p.

DENTON, Margaret A. et Alfred A. HUNTER. Les secteurs économiques et la discrimination fondée sur le sexe au Canada : Critique et vérification des théories de Block et Walker...de nouvelles preuves, Ottawa, Bureau de la Main-d'oeuvre féminine, 1984, 69 p.

DUSSAULT, Ginette. La portée des revendications "À travail équivalent, salaire égal", Montréal, Institut de recherche appliquée sur le travail, texte préliminaire, juillet 1986, 54 p.

FTQ. Une double exploitation, une seule lutte Document d'appui du colloque de la FTQ sur la situation des femmes au travail, 30 sept., 1er et 2 oct. 1979, Montréal, La Fédération, 1979, 114 p.

FTQ. L'égalité : source de changements, Document d'appui au Colloque sur l'accès à l'égalité en emploi pour les femmes tenu à Montréal les 28-29-30 octobre 1984, Montréal, La Fédération, 1984, 77 p.

GUNDERSON, Morley. "Decomposition of male/female earnings differential : Canada 1970" Revue canadienne d'économique, vol. 12, nº 3, (août 1979), p. 479 - 485.

GUNDERSON, Morley et Frank REID, Le marché du travail canadien : la discrimination fondée sur le sexe; théories, données et preuves, Ottawa, Bureau de la main-d'oeuvre féminine, 1983, 88 p.

HOLMES, R.A. "Male-female earnings differentials in Canada", The Journal of Human Ressources, Vol. XI, (hiver 1976), p. 109-117.

KUCH, Peter et Walter HAESSEL. Une analyse des gains au Canada, Ottawa, Statistique Canada, 1979, 272 p.

LEPAGE, Francine et al. Syndicalisation : droit à acquérir, outil à conquérir. Etude sur les travailleuses non syndiquées au Québec, Québec, Conseil du statut de la femme, 1981, 275 p.

MCKENZIE, Francine. "Government initiatives : The Quebec experience": Communication présentée à la Conférence sur "Equal pay for work of equal value", tenue sous l'égide de Corpus Public Policy Group (Filiale de Southam), les 18 et 19 mars à Toronto, 18 mars 1986, 17 p.

MESSIER, Suzanne. Les femmes, ça compte : profil socio-économique des Québécoises, Québec Conseil du statut de la femme, 1984, 200 p.

MICHEL, Pierre. Relance au collégial : Promotion 1982-1983 - Situation au 30 mars 1984. Québec, Ministère de l'Education, Direction des politiques et des plans, 1984, 128 p.

MICHEL, Pierre. Relance au secondaire : Promotion 1982-1983 - Situation au 30 mars 1984, Québec, Ministère

de l'Éducation, Direction des politiques et des plans, 1984, 176 p.

MINISTÈRE DU REVENU. Statistiques fiscales des particuliers : bilan des déclarations de revenus, 1982, Québec, Le Ministère, 1985, 232 p.

MULOIN, Darlene. "Equal pay", The Facts, women's issues, vol. 7, nº 3, (mai-juin 1985) p. 10-13.

NIEMANN, Lindsay. La discrimination en matière de rémunération et la main-d'oeuvre féminine : vers l'égalité de la rémunération pour un travail de valeur égale au Canada, Ottawa, Bureau de la main-d'oeuvre féminine, 1984, 127 p.

ORNSTEIN, Michael D. Considérations sur les inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes au Canada : résultats d'une enquête effectuée en 1981, Ottawa, Bureau de la main-d'oeuvre féminine, 1983, 57 p.

ROBB, Roberta Edgecombe. "Earnings differentials between males and females in Ontario, 1971", Revue canadienne d'économique, vol. 2, nº 2, (mai 1958), p. 350-359.

SARFATI, Hedva. "La promotion de l'égalité de chances et de traitement en faveur des femmes dans la vie active : Quels problèmes? Quelles perspectives? "Travail et Société", vol. 10, nº3, (sept.1985), p. 291-305.

SCOTT, Ian. Livre vert sur l'équité salariale, Toronto, Queen's Printer for Ontario, 1986, 134 p.

SHAPIRO, Daniel et Morton STELCNER. "Male-female earnings differentials and the role of language in Canada, Ontario, and Québec, 1970", Revue canadienne d'économique, vol. 14, nº2 (mai 1981), p. 341-348.

SOFER, Catherine. La division du travail entre hommes et femmes, Paris, Economica, 1985, 321 p.

STATISTIQUE CANADA. Population : ayant travaillé en 1980 - revenu de l'emploi selon certaines caractéristiques : recensement du Canada de 1981, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, janvier 1984, (non pag.) (cat. 92-931).

STATISTIQUE CANADA. Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu : 1982, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, mai 1984, 173 p. (cat. 13-207).

STATISTIQUE CANADA. Dictionnaire des termes du recensement de 1971, Ottawa, Industrie et Commerce, décembre 1972, 88 p. (cat. 12-540).

STATISTIQUE CANADA. Dictionnaire du recensement de 1981, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, mai 1982, 159 p. (cat. 99-901).

STATISTIQUE CANADA. La population active : décembre 1985, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, janvier 1985, 182 p.(cat. 71-001).

STATISTIQUE CANADA. La population active : décembre 1981, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, janvier 1982, 145 p. (cat. 71-001).

STATISTIQUE CANADA. La population active : décembre 1984, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, janvier 1985, 175 p. (cat. 71-001).

STATISTIQUE CANADA. Moyennes annuelles de la population active 1975-1983, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, février 1984, 537 p. (cat. 71-529, hors série).

TOWNSON, Monica. "Economic Crisis", The Facts, women's issues, vol. 7, nº 3, (mai-juin 1985), p. 5-9.

VALANCE, Georges et Corinne LHAIK. "Les françaises se rebiffent", Le Nouvel Observateur, 5 déc. 1985, p. 38-41.

Annexe I

Tableau 1002
Évolution du taux de participation à la main-d'oeuvre selon l'âge et le sexe, Québec, 1951 à 1981

Groupe d'âge	1951	1961	1971	1976	1981
Femmes					
15-19	40,5	37,9	32,5	37,8	36,6
20-24	46,3	51,3	61,4	67,5	76,5
25-34	23,9	27,0	39,9	50,8	61,8
35-44	20,6	24,8	34,4	45,9	57,4
45-54	19,1	26,7	33,8	40,4	47,6
55-64	14,0	20,3	26,4	26,8	29,0
65 et plus	5,8	7,3	9,0	7,7	5,6
Taux moyen	**25,1**	**28,2**	**35,0**	**41,2**	**47,5**
Hommes					
15-19	63,8	39,8	37,4	45,4	40,5
20-24	91,3	84,3	80,8	83,3	88,0
25-34	96,4	93,0	87,8	91,3	93,5
35-44	96,6	93,1	87,3	91,1	92,7
45-54	94,5	90,3	84,3	87,9	88,8
55-64	85,6	80,0	73,4	74,6	74,0
65 et plus	36,4	27,5	21,5	17,1	14,7
Taux moyen	**85,2**	**77,3**	**71,4**	**74,6**	**75,8**

Sources : Statistique Canada, Recensement du Canada 1971, *Population active et revenu des particuliers, tableaux chronologiques*, cat. 94-702, novembre 1974, tableau 2.

Statistique Canada, Recensement du Canada 1976, *Activité*, cat. 94-804, septembre 1978, tableau 9.

Statistique Canada, Recensement du Canada 1981, *Activité*, cat. 92-915, tableau 1.

Source: Suzanne MESSIER. Les femmes, ça compte, p. 30.

Annexe II

Tableau 3201
Main-d'oeuvre selon la profession et le sexe et taux de féminité, Québec, 1981

Profession	Femmes	Hommes	Taux de féminité
Directeurs, gérants, administrateurs	60 565	203 695	22,9
Sciences naturelles, pures, sociales, artistes	61 325	140 450	30,4
Enseignantes et personnel assimilé	84 590	57 785	59,4
Médecins, dentistes et autres spécialistes	6 125	16 595	27,0
Infirmières autorisées diplômées	37 525	3 640	91,2
Infirmières auxiliaires, aide-infirmières	33 400	9 655	77,6
Autre personnel de la santé	29 315	8 220	78,1
Sténographes et dactylographes	140 010	2 230	98,4
Caissières	56 730	5 900	90,6
Teneuses de livres, commis en comptabilité	94 530	30 555	75,6
Opératrices machine de bureau et mécano	14 895	5 080	74,6
Réceptionnistes, hôtesses d'accueil	40 345	21 780	64,9
Autres employés de bureau	76 095	79 885	48,8
Travailleurs spécialisés dans la vente	92 400	164 245	36,0
Bonnes à tout faire, domestiques	9 635	640	93,8
Coiffeuses	13 740	4 795	74,2
Travailleuses spécialisées dans soin des enfants	9 685	385	96,2
Travailleuses préparation aliments et boissons	83 500	51 915	61,7
Autres travailleurs spécialisés dans services	49 080	129 830	27,4
Travailleurs agriculture, pêche, forêts, mines	14 190	98 900	12,5
Travailleurs industrie de transformation et usineurs	31 140	193 470	13,9
Tailleuses, couturières	54 645	5 005	91,6
Autres travailleurs fabrication, montage, réparation	40 085	194 610	17,1
Travailleurs du bâtiment, transports, manutention	28 280	349 865	7,5
Travailleurs non classés ailleurs	2 870	19 495	12,8
Travailleuses inexpérimentées	46 515	41 215	53,0
Total et taux moyen	**1 211 205**	**1 839 840**	**39,7**

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada 1981, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Gouvernement du Québec, tableau 9.

Note : Lorsque les femmes représentent plus de 50 % des personnes occupant les professions considérées, nous avons féminisé le titre de ces professions.

Source: Suzanne MESSIER. Les femmes, ça compte, p. 99.

Annexe III

Tableau 4204

Revenu moyen d'emploi de la main-d'oeuvre féminine selon la profession et le type d'emploi et importance relative du temps partiel, Québec, 1981

Profession	Femmes à temps partiel %	Revenu moyen d'emploi	
		Plein temps $	Temps partiel $
Directeurs, gérants, administrateurs	10,6	16 510	8 566
Sciences naturelles, pures, sociales, artistes	21,1	13 639	6 423
Enseignantes et personnel assimilé	22,2	19 681	6 838
Médecins, dentistes et autres spécialistes	19,7	23 954	11 163
Infirmières autorisées diplômées	40,7	18 497	10 169
Infirmières auxiliaires, aide-infirmières	41,4	12 396	7 008
Autre personnel de la santé	22,4	15 689	9 084
Sténographes et dactylographes	14,3	10 958	5 743
Caissières	42,7	7 964	4 087
Teneuses de livres, commis en comptabilité	17,9	10 842	5 609
Opératrices machine de bureau et mécano	13,1	10 794	5 054
Réceptionnistes, hôtesses d'accueil	27,1	9 822	5 028
Autres employés de bureau	17,7	10 743	4 808
Travailleurs spécialisés dans la vente	37,3	9 061	4 131
Bonnes à tout faire, domestiques	27,9	4 662	2 944
Coiffeuses	23,0	7 707	4 840
Travailleuses spécialisées dans soin des enfants	36,6	3 306	1 878
Travailleuses préparation aliments et boissons	33,3	6 243	3 588
Autres travailleurs spécialisés dans services	32,2	7 977	3 647
Travailleurs agriculture, pêche, forêts, mines	35,1	3 603	2 041
Travailleurs industries de transformation, usineurs	12,3	8 775	4 203
Tailleuses, couturières	11,2	7 323	4 687
Autres travailleurs fabrication, montage, réparation	10,9	8 270	4 669
Travailleurs du bâtiment, transports, manutention	17,3	9 184	4 601
Travailleurs non classés ailleurs	22,7	7 271	3 929
Revenu et % moyen	**23,5**	**11 185**	**5 340**

Source: Statistique Canada. Recensement du Canada 1981, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme. Gouvernement du Québec, tableau 7.

Note: Lorsque les femmes représentent plus de 50 % des personnes occupant les professions considérées, nous avons féminisé le titre de ces professions. On peut retrouver les effectifs par profession de la main-d'oeuvre féminine au tableau 3201.

1. Revenu de 1980.

Source: Suzanne Messier. Les femmes, ça compte, p. 144.

Annexe IV

Tableau 2-13

Effectifs et revenus moyens de travail des femmes et des hommes[1] dans les 20 professions[2] les mieux rémunérées, Canada, 1970-1971 et 1980-1981

	Femmes				Hommes			
	Effectifs		Revenu moyen de travail (en dollars)		Effectifs		Revenu moyen de travail (en dollars)	
	1971	1981	1970	1980	1971	1981	1970	1980
Directeurs(rices) généraux(les)	1 480	2 535	14 745	28 952	39 445	36 320	26 823	59 131
Médecins et chirurgiens	2 810	6 505	11 774	30 708	25 345	30 255	27 469	57 273
Dentistes	280	700	11 434	33 076	6 040	7 605	22 310	54 312
Juges et magistrats	70	200	10 185	31 144	1 195	1 770	21 785	50 791
Avocats(es) et notaires	770	4 890	8 874	18 416	15 340	26 530	20 218	38 380
Ostéopathes et chiropracteurs(rices)	75	285	7 312	13 193	980	1 600	18 676	34 849
Optométristes	95	330	6 669	18 065	1 410	1 365	17 433	39 328
Directeurs(rices) ventes et publicité	700	13 475	6 288	14 199	15 000	68 925	16 055	28 227
Vétérinaires	70	510	6 685	12 590	1 615	2 180	15 202	31 242
Architectes	105	490	5 785	15 949	3 835	5 730	14 787	26 415
Pilotes d'avion, navigateurs(rices), etc	20	240	5 325	15 024	4 120	7 560	14 194	32 721
Professeurs(es) d'université	3 850	8 030	8 902	19 707	19 355	24 780	14 390	33 274
Membres de corps législatifs	100	510	5 371	9 910	1 010	1 795	14 074	30 168
Administrateurs(rices) enseignement	5 690	7 970	9 775	23 097	22 750	25 965	13 998	34 896
Directeurs(rices) du personnel	420	6 905	6 219	18 021	3 585	17 920	13 877	29 249
Professions de directeurs(rices)	11 630	59 930	5 449	16 074	37 155	189 860	15 237	28 633
Administrateurs(rices) médecine et santé	2 305	5 560	8 622	22 020	2 520	5 245	16 281	34 084
Administrateurs(rices) gouvernementaux	1 510	6 485	7 254	18 870	13 795	22 865	12 971	29 680
Contremaîtres, transport aérien	30	135	8 219	19 179	1 250	1 785	11 378	29 668
Physiciens(nes)	40	70	7 210	19 872	725	1 165	11 435	28 185
Total	32 050	125 755	8 118	18 253	216 470	481 220	19 024	34 520

1 Ces calculs n'incluent pas les personnes qui ont déclaré un revenu nul ou négatif pour l'ensemble de l'année visée par le recensement.
2 Nous avons regroupé en 201 catégories les 498 professions comprises dans la classification professionnelle de Statistique Canada, aux termes de la définition de 1971. Ce tableau porte sur les 20 professions les mieux rémunérées en 1971 au sein de ces 201 catégories, à partir des revenus combinés des femmes et des hommes.

SOURCE Statistique Canada, recensements de 1971 et 1981, compilation spéciale.

Source: Jac-André BOULET et Laval LAVALLEE. L'évolution de la situation économique des femmes, p. 20.

Annexe IV (suite)

Tableau 2-14

Effectifs et revenus moyens de travail des femmes et des hommes[1] dans les 20 professions[2] les moins bien rémunérées, Canada, 1970-1971 et 1980-1981

	Femmes				Hommes			
	Effectifs		Revenu moyen de travail (en dollars)		Effectifs		Revenu moyen de travail (en dollars)	
	1971	1981	1970	1980	1971	1981	1970	1980
Gardiens(nes) d'enfants	17 490	37 505	661	2 640	645	1 315	920	4 311
Serveurs(euses), hôtes(ses) et stewards	105 885	205 810	1 766	4 418	22 530	35 690	3 182	6 677
Hôtes(ses) et stewards, guides	55 810	39 860	1 908	5 532	8 115	7 455	3 377	8 346
Autres professions - agriculture, horticulture et élevage	22 800	44 370	1 750	4 696	104 420	125 140	2 632	7 399
Inspecteurs(rices) fabrication de textiles	2 035	4 610	2 690	7 320	385	900	5 014	12 311
Piqueurs(euses) à la machine	54 040	85 905	2 861	7 374	6 135	4 665	4 824	10 303
Autres professions - fabrication d'articles en tissu et cuir	9 230	13 230	2 720	6 969	3 850	6 695	4 162	9 750
Autres professions - service de nettoyage	21 850	24 335	2 693	7 065	10 080	9 780	4 492	9 853
Emballeurs(euses)	35 520	45 025	2 913	7 814	27 495	29 185	3 823	9 073
Autres professions - pêche, chasse, piégeage	445	1 870	2 121	4 390	23 980	31 125	3 366	10 044
Tailleurs(euses) et couturiers(ières)	14 930	8 580	2 609	6 936	6 045	4 080	5 283	12 787
Chefs et cuisiniers(ières)	35 215	73 820	2 566	6 127	37 195	67 080	4 196	8 284
Tisseurs(euses)	1 990	2 160	2 566	6 867	1 565	1 505	4 534	10 735
Autres professions - autres services	73 565	120 955	2 089	5 864	142 710	181 025	4 129	8 824
Autres professions - employés(es) de bibliothèque	26 700	39 180	3 235	7 420	6 185	6 690	4 422	8 834
Autres professions - ventes de marchandises	165 595	286 395	2 060	5 371	177 130	228 870	4 800	11 783
Cordonniers(ières)	5 855	7 670	2 791	7 377	6 025	4 340	4 253	10 383
Coiffeurs(euses)	33 235	46 150	2 872	7 332	20 375	14 530	4 766	12 451
Autres professions - domaine des soins	57 665	73 640	3 306	8 607	19 525	21 045	4 969	12 332
Manœuvres	10 190	14 360	2 712	6 842	74 190	64 645	3 936	9 145
Total	750 045	1 175 430	2 319	6 076	698 580	845 960	4 047	9 559

1 Ces calculs n'incluent pas les personnes qui ont déclaré un revenu de travail nul ou négatif pour l'ensemble de l'année visée par le recensement
2 Nous avons regroupé en 201 catégories les 498 professions comprises dans la classification professionnelle de Statistique Canada, aux termes de la définition de 1971. Ce tableau porte sur les 20 professions les moins rémunérées en 1971 au sein de ces 201 catégories, à partir des revenus combinés des femmes et des hommes

SOURCE: Statistique Canada, recensements de 1971 et 1981, compilation spéciale

Source: Jac-André BOULET et Laval LAVALLEE. L'évolution de la situation économique des femmes, p. 21.

Annexe V

Tableau 2301
Population de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité et le sexe, Québec, 1981

Niveau de scolarité	Femmes		Hommes		Taux de féminité
	N	%	N	%	
Moins d'une 9e année	717 960	28,2	597 560	24,6	54,6
9e - 13e année sans C.E.S.[1]	508 015	19,9	473 380	19,5	51,8
9e - 13e année avec C.E.S.[1]	487 465	19,1	346 110	14,3	58,5
Cert. ou dip. école de métiers[2]	554 505	21,8	619 900	25,5	47,2
Études universitaires partielles	151 680	5,9	168 395	6,9	47,4
Grade universitaire	128 755	5,1	222 100	9,2	36,7
Total	**2 548 380**	**100,0**	**2 427 445**	**100,0**	**51,2**

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1981, *Revenu total*, cat. 92-928, janvier 1984, tableau 7.

1 Certificat d'études secondaires.

2 Certificat ou diplôme d'une école de métiers ou d'autres études non universitaires.

Source: Suzanne MESSIER. Les femmes, ça compte, p. 72.

Annexe VI

TABLEAU 5: Proportion de chômeurs et d'inactifs et salaire hebdomadaire (temps plein) des diplômés du 1er cycle de 1980 deux ans après leur promotion, Québec.

FAMILLES DE DISCIPLINES	Chômeurs et inactifs		Salaire hebdomadaire		Salaire
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Fem/Hom
SCIENCES MEDICALES	4.7	1.0	397	516	76.9
Médecine vétérinaire	15.0*	0.0	395	609	64.9
Pharmacie	2.2	1.5	398	473	84.1
SCIENCES PARA-MEDICALES	6.5	2.4	453	452	100.2
Diététique et nutrition	8.9	--	332	--	--
Nursing, soins infirmiers	6.4	0.0	472	458	103.1
Physiothérapie	5.2	0.0	469	459	102.2
SCIENCES PURES	10.3	5.2	412	445	92.6
Biologie	11.7	5.8	365	401	91.0
Biochimie	--	10.5	--	408	--
Chimie	15.9	6.4	440	501	87.8
Mathématiques	7.8	6.1	481	467	103.0
Physique	--	4.3	--	496	--
SCIENCES APPLIQUEES	12.8	14.3	432	512	84.4
Agriculture	16.3	5.2	359	420	85.5
Architecture	26.1	16.4	403	388	103.9
Foresterie	--	9.1	--	457	--
Génie civil	13.6*	7.7	506	519	97.5
Génie chimique	0.0*	1.5	596	550	108.4
Génie électrique	0.0*	5.1	487	544	89.5
Génie industriel	--	5.3	--	517	--
Génie mécanique	--	4.8	--	524	--
Génie minier et métallurgique	--	0.0	--	551	--
Informatique	0.0	0.0	486	540	90.0
SCIENCES HUMAINES/SOCIALES	19.2	12.5	364	397	91.7
Anthropologie	19.0*	8.4*	352	384	91.7
Communications	21.5	17.1	335	400	83.8
Criminologie	14.9	3.6*	323	449	71.9
Economique	14.9*	14.6	427	438	97.5
Géographie	13.9	16.8	406	405	100.2
Histoire	18.4	14.9	320	402	79.6
Linguistique	19.0	37.0*	394	457	86.2
Psychologie	21.5	15.4	330	405	81.5
Science politique	21.0	13.2	383	392	97.7
Service social	14.6	2.9*	463	452	102.4
Sociologie	31.2	14.4	311	352	88.4

Annexe VI (suite)

TABLEAU 5: Proportion de chômeurs et d'inactifs et salaire hebdomadaire (temps plein) (suite) des diplômés du 1er cycle de 1980 deux ans après leur promotion, Québec.

FAMILLES DE DISCIPLINES	Chômeurs et inactifs		Salaire hebdomadaire		Salaire
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Fem/Hom
EDUCATION	16.7	7.8	477	553	86.3
Enseign. préscolaire et primaire	18.3	12.3*	474	480	98.8
Enseign. secondaire et collégial	16.6	4.8	481	617	78.0
Orientation	29.4	10.6	383	538	71.2
Orthopédagogie	12.0	5.2*	516	605	85.3
Psychoéducation	18.8	9.0*	453	491	92.3
ADMINISTRATION	12.2	8.9	426	446	95.5
Administration des affaires	10.9*	8.8	448	492	91.1
Admin. scolaire et hospitalière	--	0.0	--	786	--
Comptabilité	11.3	9.2	396	411	96.4
Finance	15.7*	7.9*	426	475	89.7
Marketing	11.4	8.9	431	418	103.1
Relations industrielles	14.3	8.6	419	463	90.5
TOUTES LES DISCIPLINES	16.0	8.7	436	488	89.3

* Chiffres peu significatifs en raison du faible nombre de répondants.

Source: M. Audet, "Relance à l'université: les disciplines." Ministère de l'Education, 1984.

Source: La participation des femmes en science et technologie au Québec, Conseil de la science et de la technologie du Québec, Annexe 3.

Annexe VII

Tableau 5 :

Pourcentages de syndiquées et de non-syndiquées dans les principaux groupes professionnels, Québec, février 1977

Principaux groupes professionnels	Syndiquées	Non-syndiquées	Total
Personnel administratif et travailleuses assimilées[1]	20.1	79.9	100.0
Enseignantes et personnel assimilé	91.0	9.0	100.0
Techniciennes	65.9	34.1	100.0
Travailleuses spécialisées dans le service	27.2	72.8	100.0
Travailleuses spécialisées dans la fabrication, le montage et la réparation	50.5	49.5	100.0
Directrices, administratrices et personnel assimilé[2]	22.2	77.8	100.0
Autres	45.0	55.0	100.0

1. Comprend les secrétaires, sténographes, employées de bureau, caissières, etc.

2. Comprend les cadres, etc.

Source : LEPAGE, Francine et al. Syndicalisation : droit à acquérir, outil à conquérir, p. 118.

Annexe VIII

Tableau 4004
Population de 15 ans et plus ayant un revenu et revenu total moyen[1] selon la principale source de revenu et le sexe, Québec, 1981

Principale source de revenu	N	%	$
Femmes			
Rémunération	1 122 685	61,1	10 469
Revenu d'un emploi autonome	32 940	1,8	10 291
Transferts gouvernementaux	487 660	26,6	4 363
Revenu de placements	146 095	8,0	6 085
Autre revenu	46 950	2,5	7 528
Total	**1 836 330**	**100,0**	**8 394**
Hommes			
Rémunération	1 636 910	74,2	17 730
Revenu d'un emploi autonome	135 215	6,1	19 783
Transferts gouvernementaux	333 245	15,1	5 289
Revenu de placements	55 030	2,5	16 765
Autre revenu	46 275	2,1	12 231
Total	**2 206 670**	**100,0**	**15 838**

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1981, *Revenu total*, cat. 92-928, janvier 1984, tableau 4.

1. Revenu de 1980.

Source: Suzanne MESSIER. Les femmes, ça compte, p. 136.

Annexe IX

Tableau 1003
Évolution du taux de participation à la main-d'oeuvre selon l'état matrimonial et le sexe, Québec, 1951 à 1981

État matrimonial	1951	1961	1971	1981
Femmes				
Célibataires	58,8	58,6	52,2	57,0
Mariées	7,4	14,5	28,4	47,0
Séparées				50,8
Veuves	15,8	18,7	20,8	16,6
Divorcées				57,7
Total	**25,1**	**28,2**	**35,0**	**47,5**
Hommes				
Célibataires	78,6	62,3	58,3	65,1
Mariés	91,5	87,3	80,2	82,8
Séparés				71,9
Veufs	47,4	40,0	41,4	31,0
Divorcés				80,7
Total	**85,2**	**77,3**	**71,4**	**75,8**

Sources Statistique Canada. Recensement du Canada 1971. *Population active et revenu des particuliers, tableaux chronologiques*. cat. 94-702, novembre 1974, tableau 3.

Statistique Canada. Recensement du Canada 1981. *Activité*. cat. 92-415, tableau 1.

Source: Suzanne MESSIER. Les femmes, ça compte, p. 30.

Annexe X

Main-d'oeuvre en emploi, au total et à temps partiel, selon le sexe et l'état matrimonial, moyennes annuelles, Québec, 1981

État matrimonial	Femmes			Hommes		
	Au total	À temps partiel	Temps partiel Total	Au total	À temps partiel	Temps partiel Total
	,000	,000	%	,000	,000	%
Célibataires	348	65	18,7	407	70	17,2
Mariés/es	631	136	21,6	1 197	20	1,7
Autres	88	13	14,8	___	....	___

... : Non-publié : estimation peu fiable.

Source: STATISTIQUE CANADA. Moyennes annuelles de la population active 1975-1983, cat. 71-529 hors série, février 1984, tableau 29.

C

 omment expliquer les écarts de revenus entre les femmes et les hommes?

À la lumière des différentes sources statistiques et des résultats d'études disponibles, les auteures passent en revue les facteurs pouvant influencer le revenu : emploi à temps plein ou à temps partiel, âge, profession, scolarité, syndicalisation, etc.

Or, il ressort que ces facteurs n'expliquent pas tout.

Faut-il dès lors parler de ghettos d'emploi, de ségrégation professionnelle, voire de discrimination salariale pure envers les travailleuses?

C'est à ces questions que s'arrête la présente étude, un document essentiel pour toute personne intéressée par l'égalité de rémunération au Québec.

Gouvernement du Québec
Conseil du statut de la femme

Imprimé au Québec, Canada